



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

PERSPECTIVE CANADIENNE SUR LE TRANSFERT INTERNATIONAL DE BÉNÉFICES : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, R-D ET INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

Document de travail 2016/08

JULIE ST-CERNY-GOSSELIN
LYNE LATULIPPE

JUIN 2016



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

REMERCIEMENTS

La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

Les auteurs expriment leurs reconnaissances à un réviseur anonyme pour ses commentaires et conseils dans la réalisation de cette étude. Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs, ces derniers assument l'entière responsabilité des commentaires et des interprétations figurant dans la présente étude.

LA MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchants la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca/>.

Julie St-Cerny-Gosselin est professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Lyne Latulippe est professeure agrégée au département de fiscalité de la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Faculté d'administration, Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Téléphone : (819) 821-8000, poste 67133
Courriel : cffp.adm@usherbrooke.ca

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	4
2. Bref survol du projet BEPS	5
3. Redevances pour l'utilisation de la PI et recherche et développement	7
3.1. <i>Méthode et résultats de l'OCDE</i>	8
3.2. <i>Qu'en est-il des indicateurs par pays ?</i>	9
3.3. <i>Analyse de sensibilité</i>	12
3.4. <i>Incentifs fiscaux et brevets transférés dans les pays à ratio élevé</i>	13
4. Décalage entre les activités financières et économiques	14
4.1. <i>Méthode et résultats de l'OCDE</i>	16
4.2. <i>Gros plan sur les pays à ratio élevé</i>	17
4.3. <i>Analyse de sensibilité</i>	19
5. Pays à ratio élevé et paradis fiscaux	20
6. La situation du Canada	21
6.1. <i>Redevances et R-D au Canada</i>	21
6.1.1. <i>Le Canada et les pays de l'OCDE</i>	22
6.1.2. <i>Liens commerciaux entre le Canada et les pays à ratio élevé</i>	23
6.2. <i>Décalage entre les activités économiques et financières</i>	25
6.2.1. <i>Le Canada et les pays de l'OCDE</i>	25
6.2.2. <i>Liens d'investissement direct entre le Canada et les pays à ratio élevé</i>	27
7. Conclusion	29
Annexe 1	32
Annexe 2	33
Annexe 3	37
Annexe 4	40
Bibliographie	47

Résumé

Le cahier de recherche intitulé *Perspective canadienne sur le transfert international de bénéfices : mise en contexte* a fait le point sur les problèmes associés à l'évaluation du transfert de bénéfices. L'OCDE s'est penchée sur l'estimation globale du transfert des bénéfices et de l'érosion de la base d'imposition dans son rapport publié en 2015, *Measuring and Monitoring BEPS*. Dans ce rapport, l'organisation a notamment élaboré des indicateurs afin de permettre une meilleure analyse du transfert de bénéfices, dont celui qui découle de planifications fiscales impliquant des actifs intangibles. Ces stratégies visent à générer des dépenses dans les entités d'un groupe multinational qui sont situées dans les pays à fiscalité élevée, tout en créant des revenus de redevances dans les entités du groupe situées dans les pays à faible imposition.

Ce cahier de recherche s'intéresse particulièrement à l'indicateur de l'OCDE lié aux stratégies relatives à l'utilisation de propriétés intellectuelles. Cette analyse permet de positionner le Canada par rapport aux autres pays et d'étudier les liens économiques du Canada avec certains des États qui sont potentiellement au cœur des stratégies d'évitement fiscal des multinationales. S'il n'est pas possible de quantifier le manque à gagner fiscal, cette comparaison suggère que le Canada est susceptible de faire face à une érosion de sa base d'imposition en raison du transfert de profits qui découlerait de planifications impliquant les actifs intangibles.

L'indicateur de la concentration des redevances reçues pour l'utilisation d'actifs intangibles par rapport aux dépenses de recherche et développement (R-D) permet de déceler la présence potentielle de transfert international de bénéfices pour les années 2005 à 2012. Dans son rapport de 2015, l'OCDE trouve qu'en 2012, quatre pays ont un ratio élevé de recettes de redevances relativement à leurs dépenses de R-D et que le ratio de ce groupe de pays est six fois plus élevé que celui des autres pays. En reproduisant l'indicateur, la présente étude obtient un résultat similaire à celui de l'OCDE, tout en identifiant les pays ayant un ratio élevé, dont la Hongrie, l'Irlande et le Luxembourg. En utilisant des données qui ont été mises à jour après le rapport de l'OCDE, Malte et les Pays-Bas s'ajoutent à ce groupe.

Le ratio du Canada est peu élevé comparativement à celui des autres pays de l'OCDE, ce qui indique que le Canada reçoit peu de redevances pour l'utilisation de propriété intellectuelle étant donné son niveau de recherche et développement. De plus, un fossé s'est creusé entre le Canada et les pays comparables de l'OCDE depuis 2009. Par ailleurs, les statistiques canadiennes montrent que l'écart entre les paiements et les recettes pour l'utilisation de la propriété intellectuelle est particulièrement important pour transactions entre affiliées. Dans le cas des transactions avec les affiliées situées dans les pays de l'Union européenne, la différence entre les paiements et les recettes a considérablement augmenté depuis 2005. Bien que les données ne permettent pas d'identifier directement les pays concernés par les transactions entre affiliées, la présence d'incitatifs fiscaux liés à la propriété intellectuelle dans certains pays de l'Union européenne durant ces années pourrait expliquer, au moins partiellement, ces résultats.

Pour approfondir l'analyse, l'étude reproduit les indicateurs associés au décalage entre les activités financières et économiques. En effet, des concentrations élevées d'investissement direct étranger (net et brut) par rapport à l'activité économique réelle, mesurée par le PIB, peuvent suggérer la présence d'activités liées au transfert international de bénéfices. Les pays à ratio élevé identifiés incluent certains pays, tels que les Bahamas, la Barbade, les Bermudes et d'autres juridictions, qui sont généralement considérés comme des paradis fiscaux et également des pays tels que l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas. Dans le cas du Luxembourg et des Pays-Bas, seul leur ratio IDÉ brut/PIB est élevé, ce qui suggère que ces pays ne sont pas la destination finale du transfert international de bénéfices, mais servent possiblement plutôt de conduits. Pour ce qui est des liens économiques entre ces pays et le Canada, l'étude constate que plusieurs des pays à ratio élevé comptent parmi les premières destinations de l'IDÉ canadien en 2014 (Barbade 2^e, Luxembourg 5^e, Bermudes 8^e, Pays-Bas 9^e et l'Irlande 10^e). De plus, les Pays-Bas et le Luxembourg étaient en 2014 les deuxième et troisième plus grands investisseurs directs au Canada, respectivement.

En élargissant l'analyse des indicateurs de l'OCDE (2015a), cette étude expose les liens importants du Canada avec plusieurs pays potentiellement au cœur des stratégies d'évitement fiscal utilisant entre autres les actifs intangibles au cours de la dernière décennie. Étant donné ces constats, le manque de microdonnées canadiennes nécessaires à l'estimation de l'ampleur du

transfert international de bénéfices (St-Cerny-Gosselin, Latulippe et Genest-Grégoire, 2016) est particulièrement préoccupant. Des changements, récents ou à venir, aux régimes fiscaux pour les revenus provenant de propriété intellectuelle, qui découlent entre autres de l'implantation des recommandations du projet BEPS, pourront influencer la mise en place des stratégies de transfert de profits. En suivant l'évolution des indicateurs, il sera possible de tirer certaines conclusions quant aux effets de ces changements.

1. Introduction

Alors que les dirigeants des pays du G20 se sont engagés à contrer les planifications fiscales internationales abusives, les travaux de l'OCDE (2015a) démontrent que les actifs intangibles sont souvent au cœur des stratégies de transfert de bénéfices des multinationales innovantes. Parallèlement, les investissements en recherche et développement (R-D), qui, parfois, génèrent du capital intellectuel¹, sont considérés comme cruciaux pour la croissance à long terme des économies. En effet, le lien entre innovation et croissance économique est bien établi ; plusieurs études suggèrent que les nouvelles connaissances découlant des activités de R-D ont des retombées sur d'autres entreprises et secteurs de l'économie, qui n'ont pas eu à supporter le coût de leur développement (OCDE 2013a). Ces externalités positives de la R-D constituent la principale justification économique des programmes gouvernementaux de soutien aux activités de recherche et développement, puisqu'en l'absence d'intervention de l'État, les entreprises privées effectueraient moins de R-D que le niveau optimal pour l'économie. De plus, des régimes fiscaux favorables peuvent permettre d'attirer les investissements en R-D des entreprises multinationales qui internationalisent de plus en plus ces activités, ou de contourner les contraintes de financement qui sont particulièrement susceptibles d'affecter les petites entreprises et les jeunes entreprises (OCDE, 2010).

Depuis 1995, un nombre croissant des pays de l'OCDE offrent aux entreprises des programmes de soutien à la R-D (OCDE, 2010). Ces programmes d'incitatifs fiscaux affectent les rendements après impôt des investissements des entreprises dans la R-D. Si ces investissements débouchent sur la création de capital intellectuel, des stratégies transfrontalières d'évitement fiscal peuvent permettre aux multinationales de réduire substantiellement l'imposition des rendements de ce capital (OCDE, 2013a). En effet, en transférant la propriété des actifs intangibles à des sociétés de portefeuille extraterritoriales, puis en utilisant ces actifs pour produire dans leurs filiales situées dans des pays où les taux d'imposition sont relativement élevés, les entreprises multinationales peuvent éviter une bonne part de l'impôt domestique sur

¹ Le capital intellectuel est constitué des actifs intangibles comme les brevets, logiciels, données, processus organisationnels, etc. (OCDE, 2013)

les revenus provenant de l'utilisation du capital intellectuel (OCDE, 2013a). L'utilisation du capital intellectuel détenu dans des paradis fiscaux dans la production étrangère entraîne donc, du point de vue du pays ayant soutenu les activités de recherches initiales, des diminutions importantes des retombées additionnelles de la R-D en matière de connaissances, en plus de réduire ses recettes fiscales. En ce sens, les transactions impliquant des actifs intangibles sont particulièrement associées aux stratégies de transfert de bénéfices entraînant l'érosion de la base d'imposition.

Dans le cadre du projet BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*), l'OCDE (2015a) a développé un indicateur du transfert de bénéfices effectués à travers les actifs intangibles. De manière générale, le projet BEPS vise à faciliter la coopération multilatérale entre les gouvernements sur la question de l'imposition des multinationales (Dharmapala, 2014), mais il s'attarde aussi spécifiquement à la mesure de l'ampleur de l'érosion de l'assiette fiscale et du transfert de bénéfices. Comme les résultats présentés par l'OCDE (2015a) tracent un portrait global pour l'ensemble des pays, nous avons reproduit leur méthodologie afin d'identifier les pays ayant des recettes de redevances particulièrement élevées par rapport à leurs dépenses en recherche et développement pour la période 2005 à 2012. Nous reprenons également un autre indicateur de l'OCDE, celui du décalage entre les activités financières et les activités économiques réelles. Si nos résultats ne permettent pas d'estimer l'érosion de l'assiette fiscale canadienne découlant du transfert de propriété intellectuelle (PI), ils constituent un point de départ intéressant pour mieux comprendre le phénomène, ainsi que le positionnement du Canada dans cette problématique.

2. Bref survol du projet BEPS

Soutenue par le G20, l'OCDE a lancé en juillet 2013 le projet BEPS afin de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (OCDE, 2013b). Ce projet se concentre sur les activités des entreprises multinationales, qui opèrent dans plusieurs juridictions et peuvent donc tirer profit des différences entre les systèmes d'imposition des pays. Comme il a déjà été mentionné dans le fascicule précédent (St-Cerny-Gosselin, Latulippe et Genest-Grégoire, 2016), l'OCDE (2013c) précise que ce n'est pas le fait que des multinationales profitent des

écarts entre les taux d'imposition des pays qui constitue de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices ; ce sont plutôt les stratagèmes mis en place pour exploiter ces différences. Plus spécifiquement, l'OCDE (*Ibid.*) fait référence à la séparation artificielle entre les revenus taxables et les activités desquelles ils découlent, à des fins de minimisation de la charge fiscale.

L'estimation de l'ampleur de l'érosion de l'assiette fiscale occasionnée par le transfert international de bénéfices est une entreprise complexe. La mesure du phénomène pose des défis méthodologiques de taille, notamment parce qu'elle nécessite d'isoler les transactions effectuées purement pour des raisons fiscales de celles qui découlent d'activités économiques réelles. D'autre part, la disponibilité de données fiables et complètes sur la question est limitée. Les microdonnées (les informations portant directement sur les entreprises et leurs filiales) constituent la source d'information la plus utile pour estimer l'ampleur du transfert de bénéfices, puisqu'elles donnent davantage d'information pour distinguer les pratiques qui relèvent de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de profit des activités économiques réelles (OCDE, 2015a). Les bases de microdonnées les plus couramment utilisées dans les études empiriques appartiennent à des firmes privées. De manière générale, la quantité de données disponible dans ces bases de données dépend des informations divulguées par les entreprises ; il est raisonnable de supposer que l'information est plus susceptible d'être manquante dans le cas des filiales qui sont utilisées à des fins d'évitement fiscal (*Ibid.*).

Dans son rapport final sur l'ampleur de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices, l'OCDE (2015a) présente les résultats de différentes estimations effectuées à partir de microdonnées. Globalement, elle estime que les pertes fiscales attribuables au transfert de bénéfices représentent de 4 à 10 % des recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés. Par extrapolation, la perte fiscale mondiale due au phénomène est évaluée entre 100 et 240 milliards de dollars américains en 2014 (*Ibid.*). Parallèlement à ces estimations, l'OCDE (2015a) a conçu six indicateurs afin de suivre l'évolution de l'ampleur et de l'impact économique de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices. Considérés conjointement, comme un tableau de bord indiquant une tendance générale, les indicateurs de l'OCDE démontrent l'existence et l'importance croissante des pratiques d'évitement fiscal international. Bien que les types de données, les mesures utilisées et les canaux examinés diffèrent selon les indicateurs, ils suggèrent

tous fortement la présence de pratiques d'érosion de l'assiette fiscale et de transferts de profits. Cependant, ils ne constituent pas une mesure précise de l'ampleur du phénomène, les indicateurs étant affectés, à des degrés divers, par des facteurs économiques réels (OCDE, 2015a).

Les sections qui suivent présentent les résultats de la reproduction de deux indicateurs de l'OCDE utilisant des données agrégées par pays : un indicateur de la concentration des redevances reçues pour l'utilisation d'intangibles par rapport aux dépenses de recherche et développement, ainsi qu'un indicateur de la concentration des investissements directs étrangers par rapport au PIB. À la suite de ces résultats, nous analysons la couverture des données utilisées. Finalement, nous comparons le Canada aux autres pays de l'OCDE et utilisons les statistiques canadiennes pour étudier les liens entre le Canada et certains des pays qui sont probablement au cœur des stratégies d'évitement fiscal des multinationales.

3. Redevances pour l'utilisation de la PI et recherche et développement

Si les encouragements fiscaux à l'innovation jouent un rôle critique dans les décisions de localisation des entreprises (Gao et coll. 2015), ils peuvent faire partie de la stratégie globale de planification fiscale de certaines entreprises multinationales. Par exemple, Sullivan et Almond (2004) notent qu'alors que les dépenses de R-D effectuées aux États-Unis réduisent l'impôt domestique des grandes multinationales pharmaceutiques américaines, le déplacement des brevets qui découlent de leurs recherches vers des paradis fiscaux permet d'éviter de soumettre les revenus tirés de ces actifs intangibles à l'impôt des corporations étrangères :

These firms likely benefit from tax credits for engaging in research and development. There have also been assertions that pharmaceutical companies are adept at shifting income to low-tax jurisdictions by transferring intellectual property (e.g. patents) there and charging royalties to affiliates in high tax countries. (Ibid., p. 77)

Ces auteurs ont soulevé cette problématique il y a plus d'une décennie en se basant sur des données de 1994 à 2003 de la *U.S Securities and Exchange Commission*. Selon l'OCDE (2013a), ce type de planification serait généralisé dans les secteurs industriels de l'information et des communications et des pharmaceutiques, par exemple.

Plus récemment, dans son rapport sur l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert des bénéfices (BEPS), l'organisation relève que : « *Transferring intellectual property from a higher-tax country where R&D takes place to a lower-tax country is one channel facilitating BEPS [base erosion and profit shifting].* » (OCDE 2015a, p. 61). Aussi, l'indicateur du transfert de bénéfices effectué par les actifs intangibles de l'OCDE (2015a) est calculé à partir de ratios mesurant la concentration des redevances pour l'utilisation de propriété intellectuelle reçues par les entreprises, par rapport aux dépenses de recherche et développement. Il repose sur l'idée que le transfert de PI développée dans des pays à taux d'imposition élevé vers des juridictions où les taux d'imposition sont faibles diminue les recettes de redevances par dollar de R-D dans les premiers pays et augmente les redevances reçues par dollar de R-D dans les seconds (OCDE, 2015a).

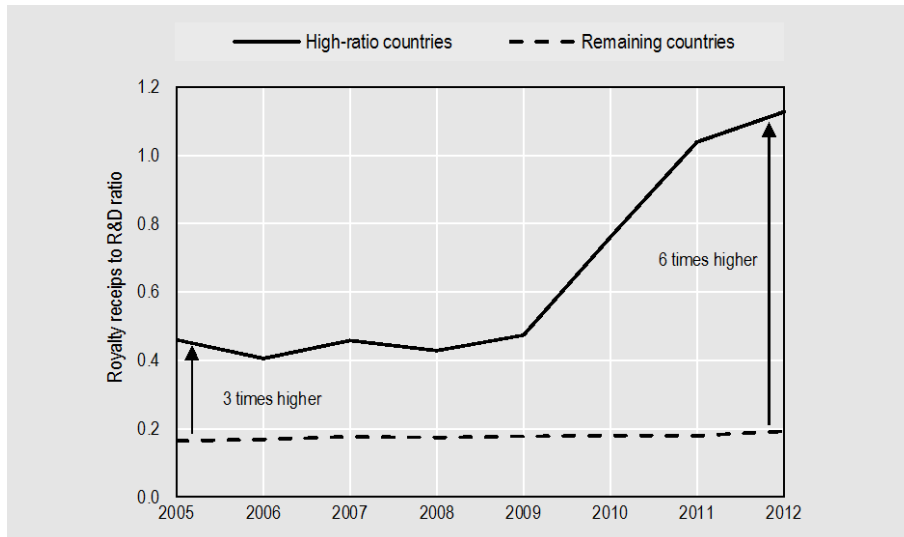
3.1. Méthode et résultats de l'OCDE

Concrètement, l'indicateur compare les recettes de redevances par rapport aux dépenses de R-D dans les pays ayant un ratio Redevances/R-D supérieur à 50 % aux recettes de redevances par dollar de R-D reçues dans les autres pays. La composition du groupe des pays à ratio élevé est fondée sur les données de 2011, et est gardée constante pour l'ensemble de la période 2005-2012. L'annexe A détaille la méthode de calcul de l'indicateur, étape par étape. L'OCDE (2015a) note qu'un ratio redevances/R-D plus élevé dans un pays suggère que le flux de revenus provenant de la propriété intellectuelle est significativement plus élevé que ce qu'on pourrait anticiper étant donné son niveau de R-D.

Les résultats obtenus par l'OCDE sont présentés à la figure 1. Celle-ci montre l'évolution du ratio Redevances reçues/R-D pour les pays à ratio élevé et les autres pays, de 2005 à 2012. Pour chaque année, il est donc possible de comparer la valeur de ce ratio pour le groupe des pays à ratio élevé à celle des autres pays, ce qui correspond à l'indicateur des redevances reçues/R-D. Par exemple, pour 2012, la valeur de l'indicateur calculée par l'OCDE est de 5,8 (voir tableau 1), ce qui implique que le ratio des redevances reçues par dollar de dépenses de R-D était presque 6 fois plus élevé pour les pays à ratios élevés que pour les autres pays, contre 3 fois en 2005. Non

seulement les redevances par dollar investi en R-D sont nettement plus élevées dans les pays du premier groupe, mais l'écart entre les deux groupes s'accroît au fil des années.

Figure 1 : Concentration des redevances reçues par rapport aux dépenses de R-D, OCDE



Source : OCDE, 2015a

Pour l'OCDE (2015a), ces résultats démontrent que l'érosion de la base d'imposition et le transfert de profits sont des phénomènes réels, bien que la part des redevances reçues par les pays à ratio élevé ne représentait que 3 % des redevances reçues par l'ensemble des pays de l'échantillon en 2011 : « *Even with the low share of high-ratio countries the indicator still provides evidence of the existence of BEPS.* » (p. 61). Il est important de signaler que, s'il démontre l'existence de planifications fiscales associées à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices, il ne constitue pas une mesure de l'ampleur du phénomène (*Ibid.*).

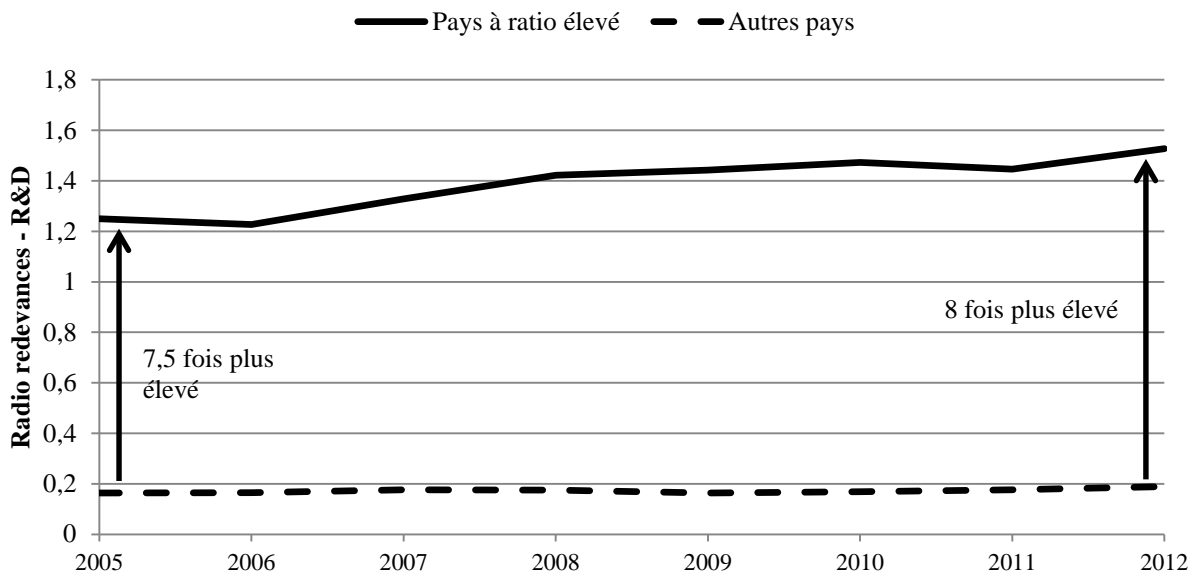
3.2. Qu'en est-il des indicateurs par pays ?

Afin d'identifier les pays ayant un ratio Redevances/R-D élevé, nous avons tenté de reconstituer les résultats publiés dans le rapport de l'OCDE en utilisant les mêmes sources de données, soit les données de la balance des paiements et des dépenses de R-D de la Banque mondiale, disponibles dans la base de données *World Development Indicator* (WDI). Comme le rapport de l'OCDE n'indique pas à quel moment les données ont été extraites, les versions 2015

de janvier, mars, avril, juillet, septembre de la base de données ont été utilisées, de même que la version courante (octobre 2015).

Comme on le constate en comparant la figure 1 à la figure 2, nous n'avons pas pu reproduire parfaitement les résultats de l'OCDE. En effet, lorsque les données plus récentes sont utilisées, l'évolution de l'indicateur diffère significativement : bien que l'écart entre les pays à ratio élevé et les autres soit toujours plus grand en 2012 qu'en 2005, la hausse de la valeur de l'indicateur est moins importante. Cependant, par rapport aux résultats de l'OCDE, le fossé entre les pays à ratio élevé et les autres est beaucoup plus large, pour l'ensemble de la période. Par ailleurs, avec les versions de janvier à juillet de la base de données WDI, les résultats obtenus sont assez semblables et reflètent la même tendance à la hausse que ceux de l'OCDE, comme l'indique le tableau 1.

Figure 2 : Concentration des redevances reçues par rapport aux dépenses de R-D



Ce sont des mises à jour importantes des données de certains pays qui expliquent qu'en utilisant les données d'octobre 2015, nos résultats diffèrent autant de ceux de l'OCDE². Étant

² Sur les 214 pays inclus dans la base de données de la Banque mondiale, les données permettant de calculer le ratio Redevances reçues/R-D sont disponibles pour 36 à 75 pays, selon les années. Les révisions de données font passer le nombre total d'observations de 502 à 509 (ajout de Madagascar, de 2006 à 2011, et de la Suisse, en 2008). Si la vaste majorité des observations restent inchangées, à 1% près, les dépenses de R-D augmentent de plus de 5% dans 14 cas. Les recettes liées aux frais pour l'utilisation de propriété intellectuelle diminuent de plus de 5% pour 3 observations,

donné les révisions majeures des recettes reçues par Malte et les Pays-Bas, ces deux pays sont inclus dans le groupe des pays à ratio élevé qui compte à présent 7 États ayant un ratio Redevances reçues/R-D de plus de 50 % en 2011, comparativement à 4 dans le rapport de l'OCDE. Pour l'année 2011, ce ratio s'étend de 66 %, dans le cas du Guatemala, à 387 % pour la République de Malte. Par ailleurs, le poids des redevances reçues par ce nouveau groupe de pays à ratio élevé augmente considérablement, atteignant plus de 13 % alors que l'OCDE l'estimait à 3 % dans son rapport. Ensemble, ces sept pays reçoivent donc plus de 13 % des redevances, alors que leur poids économique combiné, mesuré par le PIB, est légèrement supérieur à 2 %. Il pourrait s'agir d'une preuve encore plus forte de transferts de bénéfices et d'érosion de la base fiscale.

Tableau 1 : Valeurs annuelles estimées de l'indicateur

	OCDE	Janvier à avril	Courante
<i>Valeurs estimées :</i>			
2005	2,8	2,8	7,6
2006	2,5	2,5	7,5
2007	2,6	2,6	7,5
2008	2,5	3,3	8,1
2009	2,7	3,6	8,8
2010	4,3	5,4	8,7
2011	5,8	6,7	8,2
2012	5,8	6,6	8,1
<i>Pays du groupe « Ratio élevé » :</i>			
	4 pays non identifiés	Guatemala Hongrie Irlande Luxembourg	Guatemala Hongrie Irlande Luxembourg Madagascar Malte Pays-Bas
<i>Pays du groupe « Autre »^A :</i>			
	32 à 69	32 à 70	31 à 68

Note A : En 2012, les statistiques nécessaires au calcul du ratio *Redevances reçues/R-D* sont disponibles pour 31 ou 32 pays seulement, alors qu'elles sont disponibles pour 53 à 70 pays les années précédentes.

alors qu'elles s'accroissent dans 53 cas. Ces augmentations dépassent 100% pour 16 observations; elles atteignent entre 350% et 3900% dans le cas de Malte et des Pays-Bas

3.3. *Analyse de sensibilité*

L'indicateur Redevances/R-D n'est pas sans défauts³. Notamment, sa valeur dépend de la composition du groupe de pays à ratio élevé, ce qui implique que le seuil retenu pour déterminer l'appartenance à ce groupe et le choix de l'année de référence sont d'une importance critique. L'OCDE n'explique pas ce qui justifie qu'un ratio élevé soit défini comme un ratio supérieur à 50 %, ni pour quelle raison l'année 2011 est retenue comme année de référence. Dans ce dernier cas, le choix de l'OCDE est probablement motivé par le fait qu'il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle les statistiques sont disponibles pour un nombre relativement important de pays (voir Note A du tableau 1).

L'analyse des ratios Redevances/R-D pour toutes les observations révèle qu'à l'exception du Guatemala, de l'Irlande et de Madagascar, les pays dont les ratios sont supérieurs à 50 % en 2011 ont des ratios élevés la plupart du temps. En ce sens, en posant 2011 comme année de référence, on obtient un groupe de pays à ratio élevé relativement stable dans le temps (voir l'annexe 2 pour plus de détails). De plus, l'évolution de l'indicateur est similaire lorsque 2010 et 2012 sont utilisées comme année de référence.

Si le choix de définir un ratio Redevances/R-D élevé comme un ratio de plus de 50 % ne repose sur aucun fondement théorique, l'analyse de la distribution des ratios pour l'ensemble des pays montre que 89 % des ratios sont inférieurs à ce seuil, la plupart étant inférieurs à 10 %. Un ratio de plus de 50 % est ainsi significativement plus élevé que celui de la majorité des pays (voir l'annexe 2 pour plus de détails). En augmentant le seuil à 75 % ou à 100 % et en utilisant 2011 ou 2012 comme année de référence, les valeurs de l'indicateur sont généralement semblables à

³ L'OCDE (2015a) relève les principales limites de l'indicateur. D'abord, les redevances sont rapportées en fonction du pays d'incorporation ou de résidence fiscale, les façons de faire variant selon les pays. Par exemple, les pays où sont situées plusieurs compagnies « canal » ne considèrent généralement pas que celles-ci font partie de l'économie domestique. De plus, l'indicateur ne prend pas en compte le fait que les recettes courantes provenant de la propriété intellectuelle pourraient être le résultat des dépenses de R-D des années précédentes. Ensuite, les redevances liées à la propriété intellectuelle ne proviennent pas uniquement des activités de R-D ; elles incluent, en plus des frais pour l'utilisation de brevets, les paiements liés aux marques de commerce, aux droits d'auteurs, aux logiciels et au domaine audiovisuel. Finalement, les dépenses de R-D au dénominateur incluent à la fois les dépenses privées et publiques.

celles présentées au tableau 1. De façon générale, en augmentant le seuil, on obtient un groupe de pays à ratio élevé plus stable d'une année à l'autre.

3.4. *Incitatifs fiscaux et brevets transférés dans les pays à ratio élevé*

Parmi les pays à ratio élevé, la Hongrie, le Luxembourg et les Pays-Bas offrent, pour la plupart des années de la période étudiée, des incitatifs fiscaux particuliers pour les revenus provenant de brevets et d'autres types de propriété intellectuelle par le biais de régimes *patent-box*⁴ (OCDE, 2015a). Ces régimes permettent une réduction substantielle du taux d'imposition, même pour les revenus découlant de propriété intellectuelle transférée d'une autre juridiction (*Ibid.*). L'Irlande a offert un régime de ce type jusqu'en 2010 (Gouvernement d'Irlande, 2010) ; de plus, à 12,5 %, son taux d'imposition du revenu des sociétés est l'un des plus faibles des pays développés. Malte, qui figure sur plusieurs listes de paradis fiscaux (Gravelle, 2015), ne prélève pas d'impôt sur les revenus provenant de certains types de redevances depuis janvier 2010⁵. La présence du Guatemala et de Madagascar dans le groupe ne s'explique pas facilement par la présence d'incitatifs fiscaux particuliers. Cependant, ces pays se distinguent des autres pays à ratio élevé par leurs dépenses de recherche et développement particulièrement faibles ; elles sont inférieures à 0,2 % du PIB, alors qu'elles atteignent 0,7 % du PIB de Malte et dépassent 1,2 % du PIB pour la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas. À titre comparatif, le poids des dépenses de R-D dans l'économie était supérieur à 1,2 % du PIB pour la majorité des pays de l'OCDE, ainsi que pour le Brésil, la Chine et Singapour.

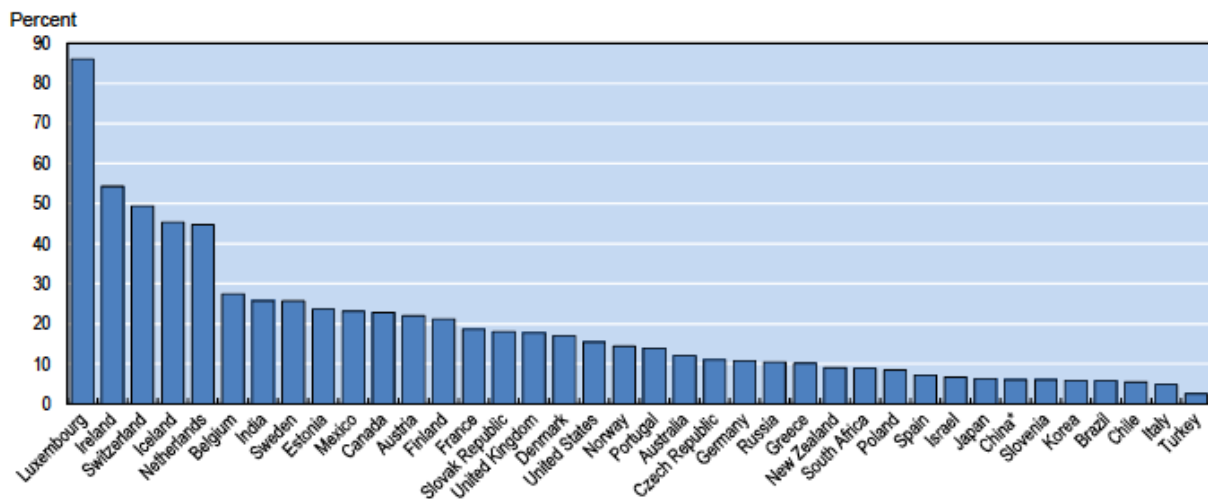
Les redevances découlant de l'utilisation de propriétés intellectuelles incluent notamment les recettes reçues par les entreprises pour l'utilisation des brevets qu'elles détiennent. Le transfert de la propriété des brevets à des filiales situées dans des juridictions aux régimes fiscaux plus favorables peut permettre à certaines multinationales d'éviter une bonne partie de l'impôt sur

⁴ Afin de prévenir la concurrence fiscale dommageable, les pays de l'OCDE et du G20 se sont entendus, dans le cadre du projet BEPS, pour que les régimes de traitement préférentiel de type *patent-box* soient associés à des exigences d'activités substantielles. Les régimes existants qui ne rencontrent pas les exigences minimales seront de moins en moins accessibles à partir de juin 2016 et devront être abolis en 2021 (OCDE, 2015a).

⁵ Attard (2014) rapporte que « Royalties, and similar income such as advances, derived from patents in respect of inventions and copyrights, even where derived in the course of a trade or business, are exempt from income tax. The interpretation of qualifying intellectual property is very broad and relates to a patent wherever registered irrespective of whether its development was carried out in Malta or otherwise. »

la commercialisation de leurs activités de R-D (OCDE, 2013a). Or, d'autres analyses de l'OCDE (2015a) sur les actifs intangibles et le transfert de bénéfices montrent que la part de brevets transférés diffère significativement d'un pays à l'autre. Les brevets transférés correspondent aux brevets dont l'inventeur était localisé dans un autre pays que celui de la firme ayant fait la demande de brevet. La figure 3 montre le poids des brevets développés à l'étranger par rapport au total de brevets détenus dans différents pays. Si les transferts de brevets ne s'expliquent pas uniquement par la fiscalité (OCDE, 2015a), on constate tout de même que pour les trois pays à ratio Redevances reçues/R-D élevé inclus dans l'analyse, soit le Luxembourg, l'Irlande et les Pays-Bas, la fraction de brevets transférés est particulièrement importante⁶. Dans le cas du Luxembourg, près de 90 % des brevets détenus dans le pays ont été transférés de l'étranger.

Figure 3 : Pourcentage de brevets transférés par rapport au total des brevets, 1998-2011



Source : OCDE, 2015a, p. 151

4. Décalage entre les activités financières et économiques

L'autre indicateur macroéconomique de l'OCDE est fondé sur les données d'investissement direct étranger (IDÉ), qui mesurent les investissements internationaux entre entreprises affiliées. Ces données incluent des flux financiers qui sont associés aux activités relevant de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices. L'indicateur repose sur

⁶ Les données nécessaires au calcul du ratio Redevances reçues/R-D pour l'année 2011 ne sont pas disponibles pour la Suisse et l'Islande, les deux autres pays dont la part de brevets transférés est supérieure à 40%.

l'idée que des concentrations relativement élevées d'IDÉ par rapport à l'activité économique réelle, mesurée par le PIB, peuvent suggérer la présence d'activités liées au transfert international de bénéfices. Parmi le tableau de bord d'indicateurs de l'OCDE, il s'agit probablement de l'indicateur le plus « indirect » (OCDE 2015a, p. 48) de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de profit, puisque les données d'IDÉ reflètent des transactions financières qui y sont potentiellement associées, mais aussi des investissements découlant d'activités économiques réelles. De plus, l'OCDE (*Ibid.*) souligne que certaines transactions purement financières qui affectent les données d'IDÉ ne peuvent être associées à l'évitement fiscal international. Ainsi, l'indicateur ne permet pas d'isoler les transactions découlant de stratégies de transfert international de profit⁷.

Les IDÉ représentent les investissements faits par le résident d'un pays (l'investisseur direct) obtenant une participation durable dans une entité (entreprise d'investissement direct) située dans un autre pays. L'expression participation durable fait référence à une relation à long terme entre les deux parties, ainsi qu'à l'importance de l'influence exercée par l'investisseur direct sur la gestion de l'entreprise d'investissement (Statistique Canada, 2015a). En pratique, l'investisseur direct doit détenir au moins 10 % des actions avec droit de vote. Selon Statistique Canada, les données d'IDÉ « fournissent des renseignements sur le premier niveau de connectivité des relations internationales entre sociétés » (*Ibid.*, 2015b), en ce sens qu'elles mesurent les investissements entre sociétés ayant des liens de parenté. L'indicateur utilise les données concernant la valeur cumulative des IDÉ (ou stock ou positions), qui reflètent en principe tous les investissements et désinvestissements annuels passés dans un pays. L'OCDE (2015) souligne que si les stocks d'IDÉ ne sont pas aussi associés au transfert de bénéfices que les flux, ils sont cependant plus stables, et moins affectés par les fluctuations économiques.

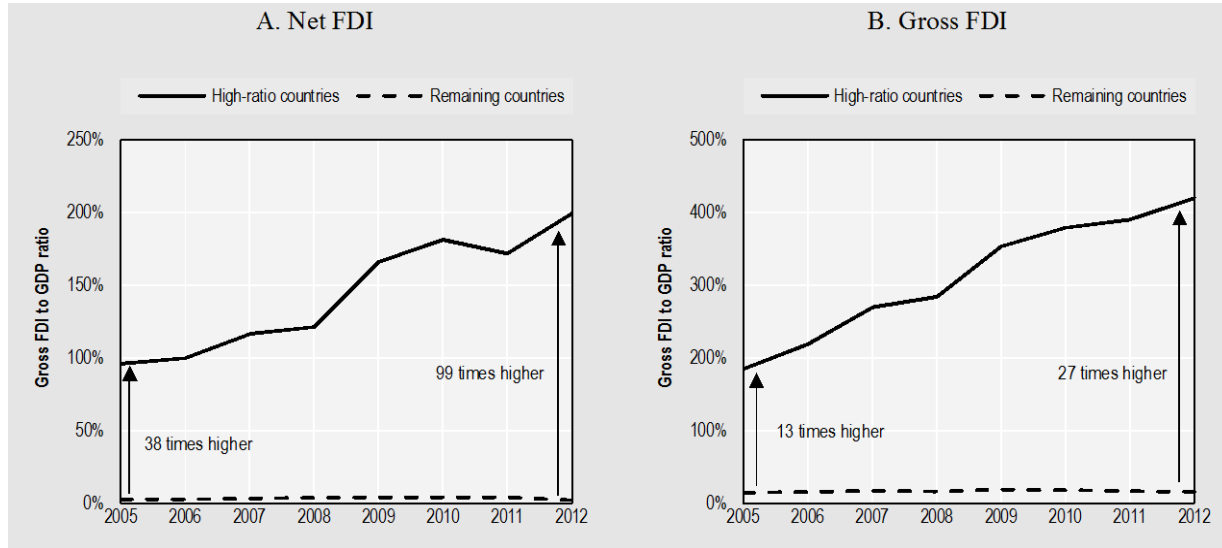
⁷ Au sujet des limites de cet indicateur, l'OCDE (2015a) ajoute que les statistiques d'IDÉ ne captent pas l'ensemble des transactions liées à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices. De plus, les manières de rapporter les statistiques diffèrent d'un pays à l'autre, notamment en ce qui concerne les transactions d'investissement direct avec des entités à vocations spéciales, qui sont particulièrement associées au phénomène.

4.1. *Méthode et résultats de l'OCDE*

À la manière de l'indicateur du transfert de profit effectué par les actifs intangibles, le deuxième indicateur est calculé à partir de ratios mesurant la concentration de l'IDÉ par rapport au PIB. En effet, il compare les stocks d'IDÉ par rapport au PIB dans les pays à ratio IDÉ/PIB élevé aux stocks d'IDÉ par dollar de PIB des autres pays inclus dans l'analyse. Deux mesures des IDÉ sont utilisées pour calculer le ratio IDÉ/PIB. Dans la première version, c'est l'IDÉ net qui est utilisé ; celui-ci correspond à la différence entre le stock d'IDÉ entrant, défini comme le stock d'IDÉ détenu par les investisseurs étrangers provenant des pays de l'OCDE, et le stock d'IDÉ sortant, c'est-à-dire détenu par les résidents du pays dans les pays de l'OCDE. Les pays à ratio élevé sont définis comme les pays ayant des ratios IDÉ net/PIB supérieurs à 50 %. La deuxième mesure est l'IDÉ brut entrant, soit le stock d'IDÉ détenu par les investisseurs provenant des pays de l'OCDE. Dans ce cas, le seuil de ratio élevé correspond à un ratio IDÉ brut/PIB supérieur à 200 %. Ce sont des données de 2012 qui sont utilisées pour déterminer la composition du groupe des pays à ratio élevé, qui est constante pour l'ensemble de la période 2005-2012. Les étapes pour calculer les indicateurs net et brut sont présentées à l'annexe 3. Pour l'OCDE (2015a), l'indicateur net permet de concentrer l'analyse sur les pays qui sont la destination ultime des investissements directs étrangers, alors que l'indicateur brut inclut également des pays qui servent de conduit pour l'IDÉ.

Les résultats de l'OCDE sont reproduits à la figure 4, qui présente l'évolution des ratios IDÉ net/PIB et IDÉ brut/PIB pour les pays à ratio élevé et pour les autres pays. Ces résultats suggèrent des écarts grandissants entre les pays à ratio élevé et les autres, la valeur des deux indicateurs ayant plus que doublé entre 2005 et 2012. Pour l'OCDE (2015a), l'indicateur montre une concentration des IDÉ disproportionnée par rapport à la taille de l'économie réelle (mesurée par le PIB) pour un petit groupe de pays. Selon l'organisme, 14 pays (non identifiés) ont des ratios IDÉ net/PIB de plus de 50 %, ce groupe étant surtout composé de pays ayant des taux d'imposition faibles ou nuls. Dans le cas de l'indicateur brut, l'OCDE rapporte que le groupe des pays à ratio élevé compte 13 pays, et inclut, en plus de pays à faible taux d'imposition, des pays qui sont souvent caractérisés comme des pays conduits pour les IDÉ.

Figure 4 : Concentration des stocks d'IDÉ par rapport au PIB, OCDE



Source : OCDE, 2015a

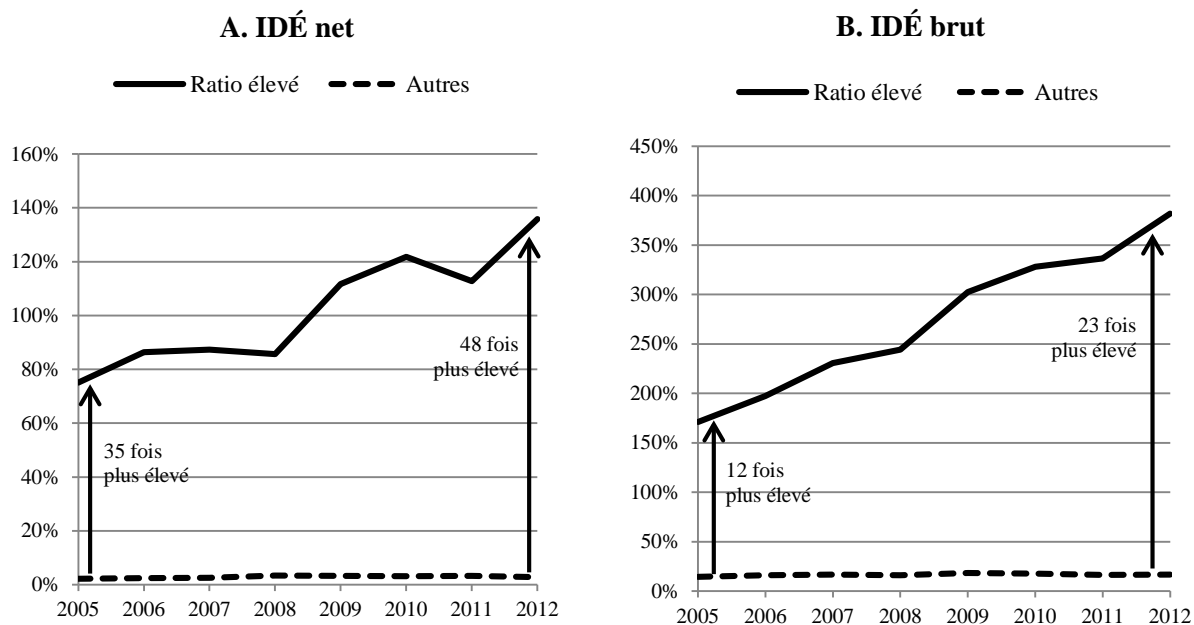
4.2. Gros plan sur les pays à ratio élevé

Afin d'identifier les pays à ratio élevé et d'analyser les liens du Canada avec ceux-ci, nous avons répliqué la méthodologie de l'OCDE pour tenter de reproduire leurs résultats. Les statistiques d'investissement direct étranger de l'OCDE ont été utilisées pour calculer les stocks entrant et sortant d'IDÉ. Il s'agit de la seule source de données invoquée dans le rapport de l'OCDE (2015a), qui spécifie que les ratios sur lesquels sont fondés ses indicateurs ont été calculés pour 214 pays. Or, étant donné l'absence de données de PIB pour les pays hors OCDE dans OECD.stat, nous avons utilisé les données de PIB de la Banque mondiale (WDI). A priori, la base de données de la Banque mondiale contient de l'information sur 214 pays. Cependant, quatre de ceux-ci (Kosovo, Monaco, Porto Rico, St-Martin) ne sont pas inclus dans les données d'IDE par pays partenaires de l'OCDE⁸. De plus, des données de PIB ou d'IDÉ manquantes ou non publiables viennent diminuer le nombre de pays disponibles, qui contient de 175 à 184 pays, selon les années et les indicateurs.

⁸ En excluant les zones économiques et géographiques ainsi que les anciens pays, les données d'IDÉ sont disponibles pour 235 pays ou territoires dans la base de données OECD.stat.

La figure 5 illustre les résultats de notre reconstitution, qui diffèrent sensiblement de ceux publiés par l'OCDE (2015a). En effet, malgré l'évolution similaire des ratios IDÉ net/PIB et IDÉ brut/PIB des pays à ratio élevé, les valeurs annuelles des deux indicateurs sont passablement différentes. L'écart par rapport aux résultats de l'OCDE est particulièrement grand dans le cas de la valeur de l'indicateur IDÉ net calculée pour l'année 2012 : notre indicateur s'élève à 47,8, contre 99,2 pour l'OCDE. Nous identifions 13 pays à ratio IDÉ net/PIB élevé, soit 1 de moins que l'OCDE, et 8 pays à ratio IDÉ brut/PIB élevé, alors que l'OCDE en identifie 13. Selon nos calculs, le stock d'IDÉ net des pays du groupe à ratio élevé représentait en moyenne 125 % de leur PIB en 2012, alors que leur stock d'IDÉ brut était près de 4 fois plus important.

Figure 5 : Concentration des stocks d'IDÉ par rapport au PIB



Le tableau 2 présente les valeurs annuelles obtenues ainsi que la composition des groupes de pays à ratio élevé, pour les deux indicateurs. Il n'est pas possible de vérifier si des révisions de données expliquent que nous n'arrivions pas à répliquer exactement les résultats de l'OCDE, cette dernière ne permettant pas de consulter les versions antérieures de sa base de données ou ses dates de mises à jour. Parmi les pays à ratio IDÉ brut élevé, seuls le Luxembourg et les Pays-Bas ne font pas partie du groupe des pays ayant un ratio IDÉ net élevé, ce qui suggère que ces deux pays constituent des conduits pour l'IDÉ. Par ailleurs, les résultats que nous obtenons ne diffèrent

pas significativement en considérant que les données d'IDÉ non publiables sont nulles. On observe cependant de faibles différences en incluant uniquement les pays pour lesquels il est possible de calculer le ratio chaque année.

Tableau 2 : Valeurs annuelles estimées des indicateurs IDÉ net et IDÉ brut

	Indicateur IDÉ net		Indicateur IDÉ brut	
	OCDE, 2015a	Février 2016	OCDE, 2015a	Février 2016
<i>Valeurs estimées :</i>				
2005	37,6	34,5	13,0	12,0
2006	36,3	35,7	13,9	12,4
2007	37,4	34,6	15,9	13,7
2008	31,9	25,6	17,4	15,4
2009	41,9	34,4	18,9	16,5
2010	44,9	37,8	21,1	18,6
2011	43,1	34,9	23,4	20,5
2012	99,2	47,8	26,7	22,7
<i>Pays du groupe « Ratio élevé » :</i>				
14 pays non identifiés	Bahamas		13 pays non identifiés	Bahamas
	Barbade			Barbade
	Bermudes			Bermudes
	Hong Kong			Irlande
	Hongrie			Luxembourg
	Irlande			Malte
	Liberia			Îles Marshall
	Malte			Pays-Bas
	Îles Marshall			
	Île Maurice			
	Singapour			
	Saint-Kitts-et-Nevis			
	Trinidad-et-Tobago			
<i>Pays du groupe « Autre » :</i>				
Non spécifié	162 à 171		Non spécifié	167 à 176

4.3. Analyse de sensibilité

Comme dans le cas de l'indicateur de la concentration des redevances par rapport aux dépenses de R-D, les ratios IDÉ/PIB retenus pas l'OCDE pour définir les groupes de pays à ratio élevé sont beaucoup plus importants que les ratios de la majorité des pays. En effet, pour les deux indicateurs, les seuils retenus sont supérieurs à environ 95 % des ratios calculés. Le choix de

l'année de référence est particulièrement important dans le cas de l'indicateur IDÉ net, peu importe le seuil d'appartenance au groupe des pays à ratio élevé retenu. Il l'est beaucoup moins dans le cas de l'indicateur IDÉ brut, surtout s'il est calculé avec un seuil de 300 % ou de 500 %. L'annexe 4 présente les détails de la sensibilité des indicateurs aux choix du seuil et de l'année de référence.

5. Pays à ratio élevé et paradis fiscaux

Cette section vise à évaluer dans quelle mesure les données utilisées pour calculer les indicateurs incluent des pays considérés comme des paradis fiscaux. S'il n'existe pas de liste officielle des paradis fiscaux, l'OCDE (1998) définit quatre critères permettant d'identifier les paradis fiscaux, le premier (et le plus fondamental) étant l'absence ou l'insignifiance des taux d'imposition⁹. Dans un rapport destiné aux membres du Congrès américain, Gravelle (2015) établit une liste de 50 pays cités sur différentes listes de paradis fiscaux¹⁰. Parmi ces pays, les Bahamas, les Bermudes, les Îles Caïman, Guernesey et Jersey (ou les îles Anglo-normandes) de même que Malte apparaissent sur toutes les listes analysées par l'auteur du rapport. Cette dernière relève par ailleurs que les listes de paradis fiscaux sont critiquées par plusieurs commentateurs parce qu'elles ignorent certains pays importants ayant des caractéristiques semblables aux paradis fiscaux, comme la Hongrie et les Pays-Bas, deux pays à ratio élevé. Dans le cas des Pays-Bas, Gravelle (*Ibid.*) précise que le régime fiscal de ce pays est particulièrement favorable pour les sociétés. Il permet notamment des réductions des impôts sur les dividendes et les gains en capital provenant des filiales, en plus de donner accès à un réseau étendu de traités fiscaux (*Ibid.*).

La majorité des pays à ratio élevé, soit les Bahamas, la Barbade, les Bermudes, Hong Kong, l'Irlande, le Libéria, le Luxembourg, Malte, les Îles Marshall, l'Île Maurice, Singapour et Saint-Kitts-et-Nevis, se retrouvent sur la liste de Gravelle (2015). Les données nécessaires au

⁹ Selon la définition de l'OCDE au sens du rapport sur la Concurrence fiscale, les trois autres facteurs sont l'absence d'échange de renseignements fiscaux avec d'autres pays, le manque de transparence et l'absence d'obligation d'exercer une activité économique substantielle. Le Luxembourg et la Suisse ont officiellement refusé d'endosser cette définition. (OCDE, 1998).

¹⁰ Ses sources incluent notamment l'OCDE (2000), Dharmapala et Hines (2009) et le Tax Justice Network (2007).

calcul de l'indicateur de la concentration des redevances reçues par rapport aux dépenses de R-D ne sont pas disponibles pour 34 à 38 pays figurant sur cette liste, selon les années. Notamment, le ratio Redevances/R-D ne peut être calculé pour plusieurs des pays ayant un ratio IDÉ/PIB élevé (Bahamas, Barbade, Libéria, Îles Marshall, Île Maurice, Saint-Kitts-et-Nevis) ainsi que pour les Îles Caïmans et les Îles Anglo-normandes. La couverture des données est moins problématique dans le cas du deuxième indicateur, les données étant manquantes pour seulement 6 à 10 pays, en fonction des années. Dans le cas des Îles Caïmans, des Îles Anglo-Normandes et de l'Île de Man, ces pays ne font pas partie du groupe de pays à ratio élevé parce que leurs données de PIB ne sont pas disponibles en 2012. Lorsqu'elles sont disponibles, les ratios IDÉ net/PIB et IDÉ brut/PIB de ces États sont largement supérieurs aux seuils de 50 % et de 200 %.

6. La situation du Canada

La plupart des pays ayant un ratio Redevances reçues/R-D ou IDÉ/PIB élevé peuvent être qualifiés de paradis fiscaux ou, à tout le moins, disposer de régimes fiscaux offrant des avantages notables aux sociétés (Gravelle, 2015). Afin de faire le point sur la situation canadienne, cette section compare l'évolution des ratios du Canada à celle des pays de l'OCDE à ratio élevé et des autres pays membres de l'organisation. Ensuite, les données de Statistique Canada seront utilisées pour analyser les liens commerciaux et les investissements directs entre le Canada et certains des pays à ratio élevé, qui sont probablement au cœur des stratégies d'évitement fiscal des multinationales.

6.1. Redevances et R-D au Canada

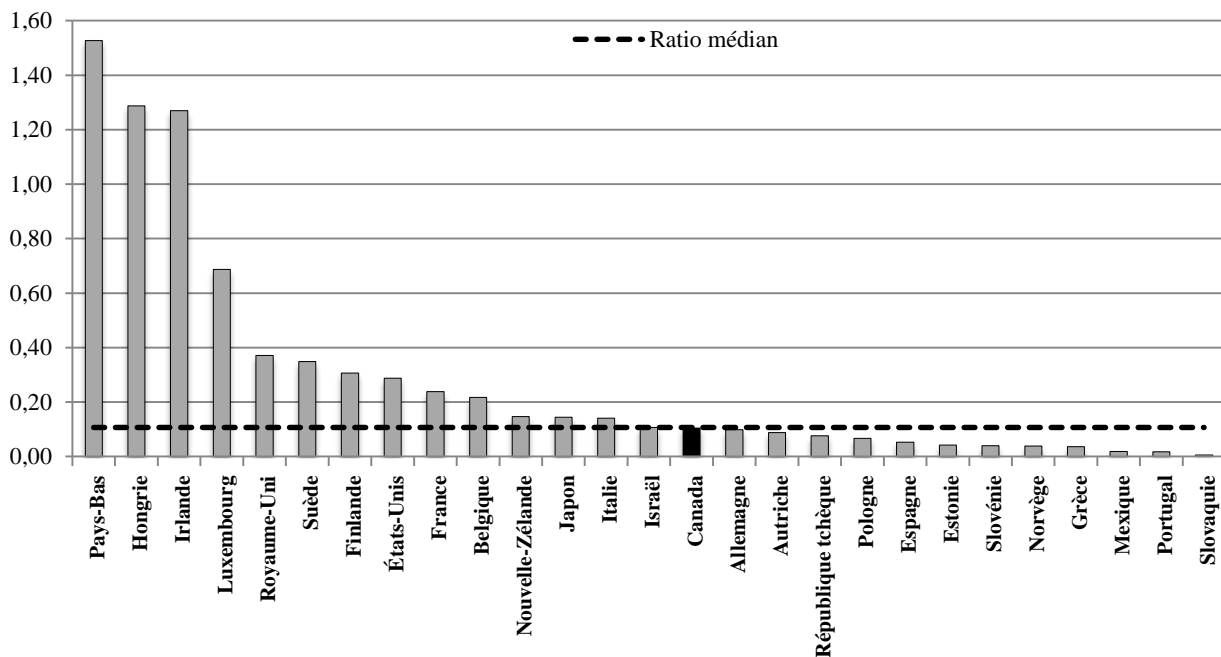
L'indicateur de la concentration des recettes de redevances par rapport aux dépenses de R-D découle du fait que les multinationales peuvent utiliser les transactions impliquant des actifs intangibles pour transférer des bénéfices dans des juridictions ayant des régimes fiscaux plus favorables. En comparant le ratio Redevances reçues/R-D du Canada à celui des autres pays de l'OCDE, on ne peut que constater la faiblesse des recettes de redevances par dollar de recherche et développement effectuée au pays. Par ailleurs, les données canadiennes relatives aux

transactions commerciales permettent d’analyser plus en détail l’évolution des paiements de redevances entre affiliées.

6.1.1. Le Canada et les pays de l’OCDE

Le ratio Redevances reçues/R-D du Canada se situe entre 9 et 14 %, selon les années. La figure 6 montre les ratios pour les pays de l’OCDE ayant des données disponibles en 2011, année de référence de l’indicateur. Quatre pays de l’OCDE font partie du groupe des pays ayant un ratio Redevances reçues/R-D supérieur à 50 %, soit la Hongrie, l’Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas. La plupart de ces pays, de même que la Belgique, la France et l’Espagne, avaient des régimes fiscaux préférentiels pour les revenus découlant de l’utilisation de la propriété intellectuelle durant la période étudiée (OCDE, 2015a). Le Canada, qui n’offre pas de régime de type *patent-box*, est en milieu de peloton, près du ratio médian pour les pays de l’OCDE. Parmi les pays du G7, seule l’Allemagne a un ratio inférieur au Canada.

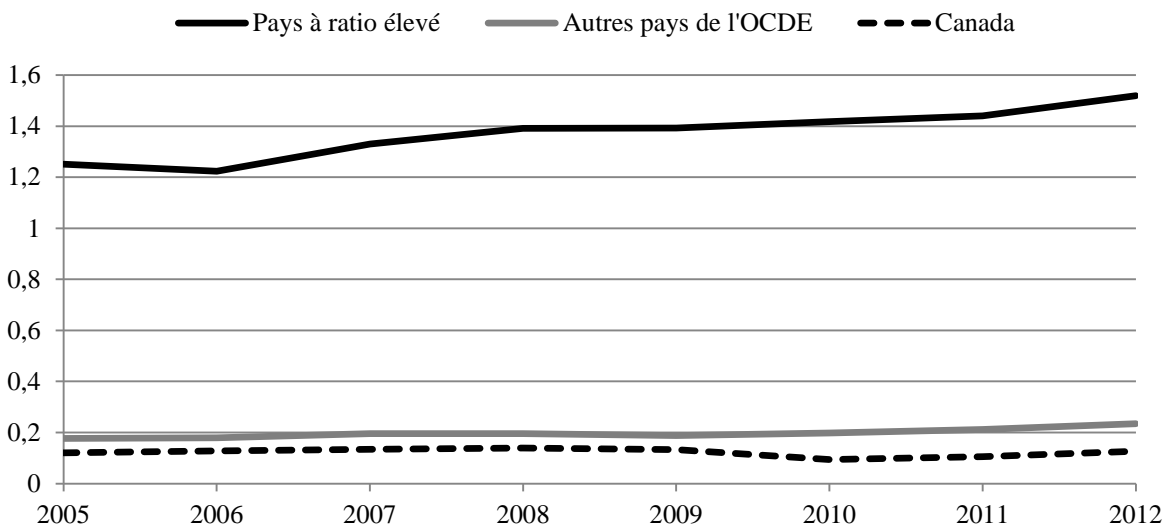
Figure 6 : Ratio Redevances/R-D, pays de l’OCDE, 2011



Les redevances reçues par les entreprises situées au Canada pour l’utilisation de propriétés intellectuelles sont donc relativement faibles par rapport au niveau des dépenses de R-D du pays, lesquelles sont par ailleurs encouragées par un programme de crédit d’impôt particulièrement

généreux par rapport à la plupart des pays de l'OCDE (Gouvernement du Canada, 2009). La figure 7 compare l'évolution du ratio Redevances/R-D du Canada à celle des pays de l'OCDE à ratio élevé et des autres pays membres de l'organisation. Elle révèle que le ratio canadien est nettement plus faible que celui des autres pays de l'OCDE et que, même en excluant les pays à ratio élevé, l'écart entre le Canada et les autres pays s'est élargi depuis 2009.

Figure 7 : Concentration de redevances reçues par rapport aux dépenses de R-D, OCDE



6.1.2. Liens commerciaux entre le Canada et les pays à ratio élevé

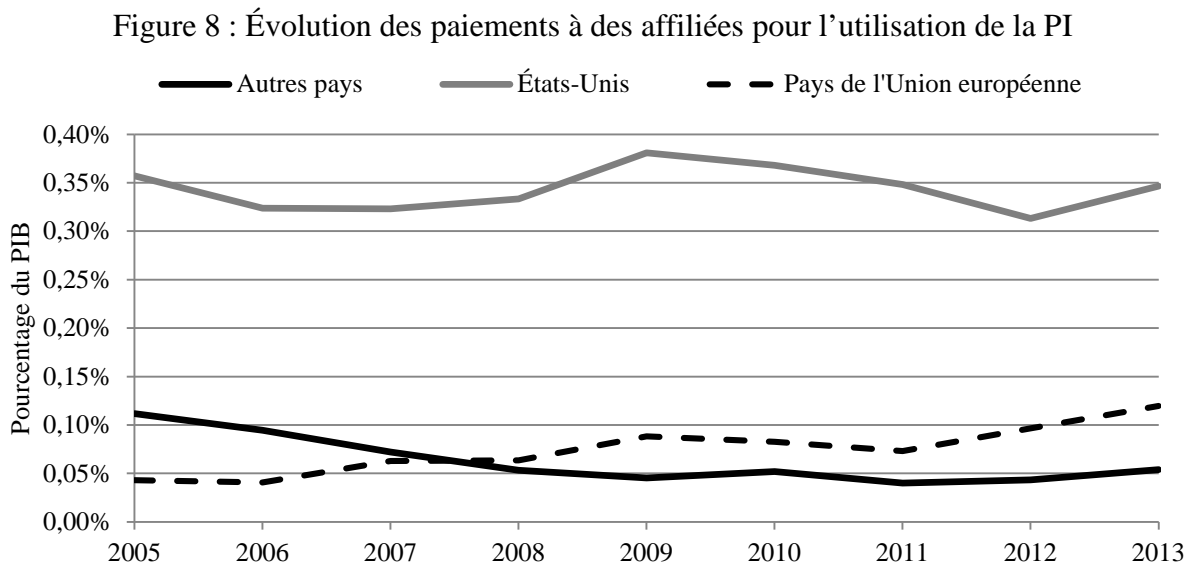
Alors que les recettes de redevances pour l'utilisation de la PI du Canada sont relativement faibles, ses paiements de redevances sont en moyenne environ 2,5 fois plus importants, d'après les données de la Banque mondiale utilisées pour reproduire l'indicateur de l'OCDE. Les données des transactions internationales de services commerciaux par catégorie de Statistique Canada sont plus détaillées que celles de l'organisation internationale; elles distinguent les transactions entre affiliées de celles effectuées entre entreprises sans lien de parenté. Comme on le constate au tableau 3 elles indiquent que l'écart entre les paiements et les recettes pour l'utilisation de PI est plus grand dans le cas des transactions entre affiliées, ce qui signifie que les entités canadiennes des multinationales inscrivent plus de dépenses que de recettes de redevances à leurs états financiers. La différence entre les paiements et les recettes pour l'utilisation de la propriété intellectuelle est particulièrement importante dans le cas des transactions entre le Canada et les sociétés affiliées situées dans des pays de l'Union européenne.

On observe d'ailleurs une croissance marquée des paiements aux affiliées de l'UE. Leur poids par rapport au PIB canadien a triplé entre 2005 et 2013, alors que les paiements destinés aux États-Unis étaient plutôt stables et que ceux dirigés vers les autres pays diminuaient (voir la figure 8). Cependant, les données des transactions internationales de services commerciaux par catégorie ne donnent pas d'information plus précise sur les pays des affiliées de l'UE ; on ne peut donc tirer de conclusion sur les paiements destinés aux pays à ratio Redevances/R-D élevé faisant partie de l'Union européenne, soit la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas.

Tableau 3 : Ratio des paiements pour l'utilisation de la PI par rapport aux recettes

	2005	2013	Moyenne
Total des transactions	2,4	2,7	2,6
<i>Entre affiliées</i>	3,8	3,4	3,4
<i>Avec autres</i>	0,8	1,4	1,3
États-Unis, toutes les transactions	2,9	3,3	3,3
<i>Entre affiliées</i>	4,3	4,2	4,6
<i>Avec autres</i>	1,1	1,8	1,6
UE, toutes les transactions	0,9	3,3	2,2
<i>Entre affiliées</i>	1,4	4,9	3,2
<i>Avec autres</i>	0,3	0,7	0,8
Autres pays, toutes les transactions	3,0	1,1	1,4
<i>Entre affiliées</i>	5,4	1,1	1,9
<i>Avec autres</i>	0,1	0,9	0,8

Source : Statistique Canada, *Tableau 376-0033*, CANSIM (base de données)



Source : Statistique Canada, *Tableau 376-0033*, CANSIM (base de données).

6.2. Décalage entre les activités économiques et financières

Le deuxième indicateur repose sur l'idée que des concentrations relativement élevées d'IDÉ par rapport à l'activité économique réelle peuvent suggérer la présence d'activités associées aux stratégies de transfert international de bénéfices. Deux mesures des IDÉ sont utilisées pour calculer le ratio IDÉ/PIB : l'IDÉ net, qui correspond à la différence entre le stock d'IDÉ entrant et le stock d'IDÉ sortant, ainsi que l'IDÉ brut, défini comme le stock d'IDÉ entrant. En utilisant l'IDÉ net, l'analyse est centrée sur les pays qui sont la destination ultime des investissements directs étrangers, alors que l'IDÉ brut inclut également des pays qui servent de conduit pour l'investissement direct.

6.2.1. Le Canada et les pays de l'OCDE

Parmi les pays de l'OCDE, seules l'Irlande et la Hongrie avaient des ratios IDÉ net/PIB élevés en 2012. Dans le cas du ratio IDÉ brut/PIB, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas font partie du groupe des pays à ratio élevé. La figure 9 présente les ratios IDÉ brut et IDÉ net de 32 pays de l'OCDE pour l'année 2012. Le Luxembourg n'apparaît pas dans la figure en raison des valeurs extrêmes de ses ratios IDÉ net et IDÉ brut, qui s'élèvent à -3,3 et 23,9, respectivement.

Le ratio IDÉ net/PIB canadien est supérieur au ratio médian des pays de l'OCDE ayant des données disponibles, mais très près du ratio moyen lorsqu'on exclut le Luxembourg. Le ratio IDÉ brut/PIB du Canada est légèrement supérieur au ratio médian.

La figure 10 compare l'évolution des ratios IDÉ net/PIB et IDÉ brut/PIB pour les pays de l'OCDE à ratio élevé, le Canada, et les autres pays membres de l'organisation. Si les ratios IDÉ net et brut du Canada sont nettement en deçà des seuils de 50 % et 200 %, ils sont supérieurs à ceux des autres pays de l'OCDE, ce qui illustre à quel point l'économie canadienne est intégrée au reste du monde.

Figure 9 : Ratios IDÉ/PIB, certains pays de l'OCDE, 2012

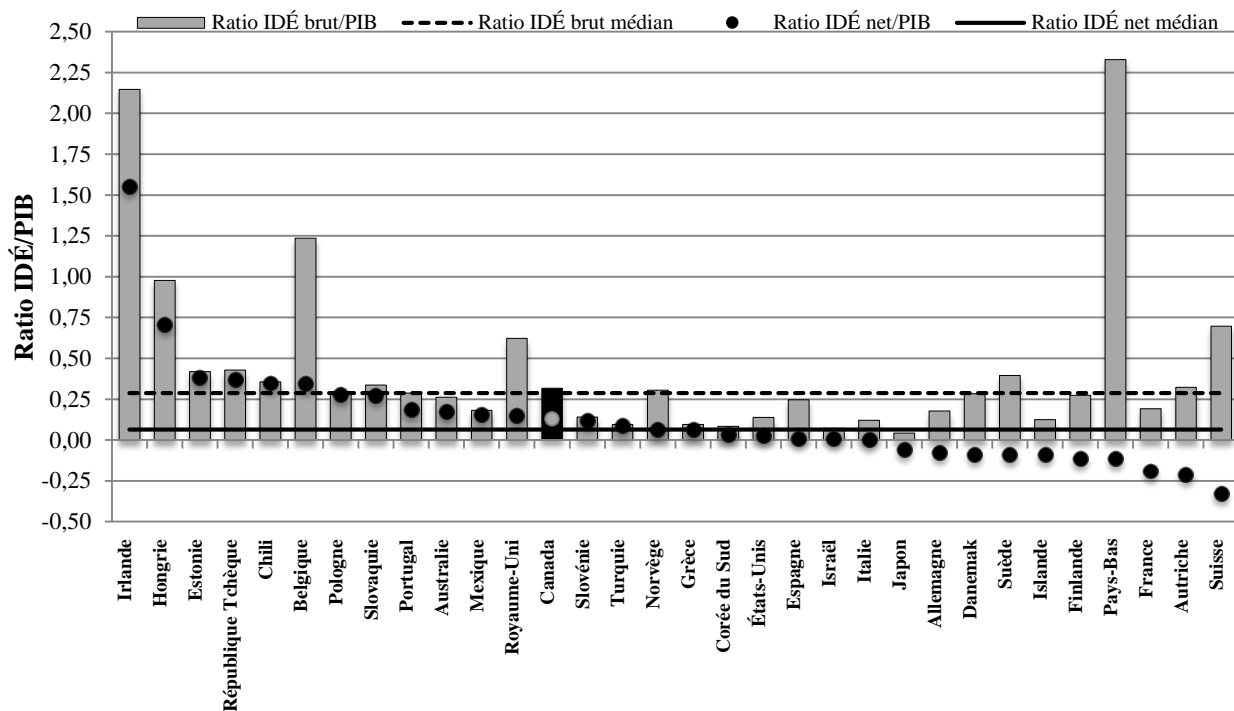
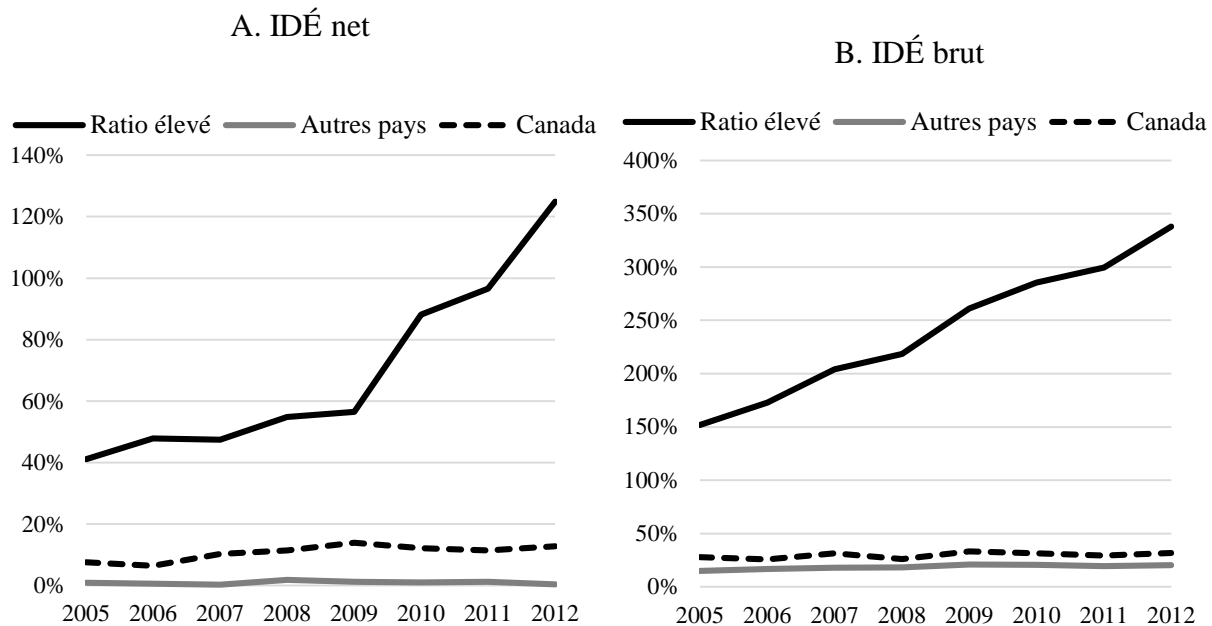


Figure 10 : Concentration des IDÉ par rapport au PIB, pays de l'OCDE



6.2.2. Liens d'investissement direct entre le Canada et les pays à ratio élevé

Par ailleurs, le bilan des investissements directs canadiens à l'étranger (IDCÉ) et étrangers au Canada (IDÉC) témoigne également du degré d'ouverture économique du pays. Or, comme le montre le tableau 4, plusieurs des pays à ratio élevé (ainsi que les Îles Caïmans, un pays qui figure sur toutes les listes de paradis fiscaux recensés par Gravelle (2015)) figurent parmi les dix premières destinations de l'investissement direct canadien, alors que les Pays-Bas et le Luxembourg constituent les deuxième et troisième plus grands investisseurs directs au pays.

Tableau 4 : 10 premiers pays pour l'IDÉC et l'IDCÉ, 2014

IDCÉ			IDÉC		
Région ou Pays	Millions \$	% du total	Région ou Pays	Millions \$	% du total
États-Unis	349 965	42,2	États-Unis	361 372	49,4
Barbade	71 185	8,6	Pays-Bas	69 158	9,4
Royaume-Uni	68 773	8,3	Luxembourg	53 606	7,3
Îles Caïmans	36 598	4,4	Royaume-Uni	48 267	6,6
Luxembourg	31 135	3,8	Suisse	27 678	3,8
Australie	26 432	3,2	Chine	25 080	3,4
Chili	18 331	2,2	Brésil	19 948	2,7
Bermudes	17 807	2,1	Japon	17 479	2,4
Pays-Bas	17 505	2,1	Allemagne	13 894	1,9
Irlande	15 266	1,8	France	11 738	1,6
Tous les pays	828 812	100	Tous les pays	732 263	100

Source : Statistique Canada (s.d.) *Tableau 376-0051* — CANSIM (base de données).

Dans le cas de ces deux pays, les entités à vocation spéciale (EVS) comptent pour la majeure partie de leurs positions d'investissements directs entrants et sortants dans le monde (OCDE, 2013c). Les EVS sont des entités «qui emploient peu [ou pas] de personnel, ont une présence physique limitée ou nulle dans le pays d'accueil, dont les actifs et les passifs correspondent à des investissements en provenance ou à destination d'autres pays et qui mènent essentiellement des activités de financement de groupe ou de détention d'actifs.» (*Ibid.*, p.22) Elles sont fréquemment utilisées pour canaliser les investissements à travers plusieurs pays avant l'atteinte de leur destination finale (Borga, 2016). Ce sont les investissements à travers des entités de ce type qui explique l'importance de certains petits pays considérés comme des paradis fiscaux ou des centres financiers extraterritoriaux dans l'investissement direct mondial (Borga 2016 et OCDE 2013c). Dans le cas du Canada, Finances Québec (2015) relève que « la part des investissements directs étrangers du Canada dans les centres financiers extraterritoriaux est passée en 25 ans d'environ 11 % à près de 25 %, sans que cela ne se justifie par l'évolution des échanges commerciaux. » (*Ibid.*, p.37) Si le recours aux EVS pour la détention d'actif ou le financement intragroupe peut donner accès à des réductions d'impôt durant et au terme des projets d'investissement, il ne permet pas de conclure à des pratiques relevant de l'érosion de la base d'imposition et du transfert des bénéfices (OCDE, 2013c). Cependant, étant donné l'importance des liens d'investissement direct entre le Canada et plusieurs des pays qui sont

possiblement au cœur des stratégies d'évitement fiscal des multinationales, le manque de microdonnées canadiennes nécessaires à l'estimation de l'ampleur du transfert international de bénéfices est particulièrement préoccupant.

7. Conclusion

Bien que l'estimation des pertes de recettes fiscales découlant du transfert international de bénéfices soit une entreprise hasardeuse (St-Cerny-Gosselin et coll. 2016), les gouvernements doivent se doter d'outils d'analyse de l'ampleur du phénomène. À cet effet, les indicateurs développés par l'OCDE (2015a) permettent de mieux comprendre le transfert de bénéfices et l'érosion de l'assiette fiscale. Ils constituent de plus un outil potentiel pour suivre l'évolution du phénomène dans le temps. Ce cahier se penche notamment sur les indicateurs liés à l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les planifications de transfert de bénéfices, planifications qui affectent particulièrement l'assiette fiscale des pays ayant supporté le développement de cette propriété intellectuelle.

D'abord, en reproduisant les indicateurs de l'OCDE pour la période 2005-2012, cette analyse sert à illustrer comment le phénomène se traduit et à positionner le Canada par rapport aux autres pays. S'il n'est pas possible de quantifier le manque à gagner fiscal, la comparaison des ratios canadiens avec ceux des autres pays suggère que le Canada est susceptible de faire face à une érosion de sa base d'imposition en raison du transfert de profits qui découlerait de planifications impliquant les actifs intangibles. En effet, le Canada fait partie du groupe des pays ayant un faible ratio des redevances reçues par rapport aux dépenses de R-D. De plus, l'analyse historique de ce ratio indique qu'un fossé s'est creusé entre Canada et les autres pays comparables de l'OCDE. Notamment, parmi les pays du G7, seule l'Allemagne a un ratio Redevances reçues/R-D inférieur à celui du Canada.

Deuxièmement, alors que l'OCDE (2015a) ne nomme aucun pays dans le cadre de ses travaux sur les indicateurs, notre étude reprend sa méthodologie afin d'identifier les pays à ratio élevé. Il est par la suite possible d'examiner les liens économiques et financiers du Canada avec les pays qui semblent au cœur des stratégies de transfert de bénéfices des multinationales. Dans

un premier temps, notre analyse démontre que plusieurs des suspects habituels de l'évitement fiscal sont des pays ayant un ratio Redevances/R-D ou IDÉ/PIB élevés. Ainsi, dans le cas du premier ratio, la plupart des pays identifiés ne constituent pas des paradis fiscaux selon la définition stricte de l'OCDE (1998). Par contre, il s'agit souvent de pays offrant des avantages fiscaux notables aux sociétés (Gravelle, 2015). Parmi ces pays, notons l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas ainsi que la Hongrie et Malte. Par ailleurs, ces pays ont généralement un ratio élevé d'IDÉ par rapport à leur PIB. Ce dernier ratio est également élevé pour des pays considérés comme des paradis fiscaux au sens strict du terme, tels que les Bahamas ou les Bermudes par exemple.

Suite à l'identification des pays à ratio élevé, notre analyse s'est penchée sur les liens économiques que le Canada entretient avec ceux-ci. À cet égard, il est important de souligner la dynamique particulière des transactions entre affiliées liées aux redevances pour l'utilisation de la PI. Ainsi, comparativement aux transactions entre entreprises sans lien de parenté, l'écart entre les paiements de redevances et les recettes est plus grand dans le cas des transactions entre affiliées, pour l'ensemble des pays. Cet écart s'est accru considérablement dans le cas des transactions avec des affiliées situées dans les pays européens. Bien que les données ne permettent pas de cibler des pays en particulier, la tendance observée est cohérente avec le recours, par les multinationales, à des transactions intragroupes associées à des planifications fiscales impliquant les intangibles. Au niveau des investissements du Canada vers l'étranger, 5 pays à ratio élevé sont parmi les 10 premiers pays destinataires d'IDÉ (Barbade, Luxembourg, Bermudes, Pays-Bas, Irlande) alors que les Pays-Bas et le Luxembourg sont les 2^e et 3^e investisseurs directs au Canada. Étant donné l'importance des liens entre le Canada et plusieurs des pays qui sont possiblement au cœur des stratégies d'évitement fiscal des multinationales, le manque de microdonnées canadiennes nécessaires à l'estimation de l'ampleur du transfert international de bénéfices (St-Cerny-Gosselin et coll. 2016) est particulièrement préoccupant.

L'OCDE (2013c) a critiqué les régimes d'incitatifs quant à l'imposition des revenus de redevances lorsqu'il n'y a pas de lien entre les activités économiques réelles et le traitement préférentiel. Alors que certains pays, dont l'Irlande avait annoncé qu'il mettait fin à ce type de régime, l'OCDE recommande que tous les pays concernés abolissent leur régime d'ici 2021

(OCDE, 2015b). Par ailleurs, plusieurs pays ont adopté récemment ou analysent l'opportunité d'adopter un nouveau type de régime fiscal qui arrimerait davantage le traitement fiscal préférentiel au développement domestique de la technologie (par exemple le Royaume-Uni, l'Australie, l'Italie). Le Gouvernement du Québec a d'ailleurs proposé un régime de ce type dans son dernier budget. Une analyse approfondie de l'efficacité et des conséquences de ces régimes est requise pour déterminer si les retombées économiques attendues se réalisent sans créer de concurrence fiscale susceptible d'entraîner l'érosion de la base d'imposition. Bien qu'on puisse s'attendre à ce que ces nouveaux développements internationaux aient des répercussions sur le transfert de bénéfices liées à la propriété intellectuelle, l'analyse de l'évolution des indicateurs est cruciale pour comprendre leurs effets.

Ainsi, malgré l'absence de microdonnées, il est possible de déceler certaines dynamiques liées à des structures de planification fiscale impliquant les actifs intangibles en élargissant l'analyse des indicateurs de l'OCDE (2015a). Afin de suivre l'évolution du phénomène, des analyses de ce type devraient être réalisées annuellement, ce qui permettrait également d'évaluer l'efficacité d'éventuelles mesures mises en place pour contrer ces planifications. Par ailleurs, il y a lieu également de se questionner sur l'efficacité et les conséquences des programmes de soutien à la recherche et développement.

Annexe 1

Étapes du calcul de l'indicateur Redevances/R-D

1. Pour chaque pays i , le ratio des redevances reçues par rapport aux dépenses domestiques de R-D est calculé ainsi :

$$\text{Ratio Redevances sur } R\&D_i = \frac{\text{Redevances reçues}_i}{\text{Dépenses de } R\&D_i}$$

2. Les pays ayant un ratio supérieur à 50 % en 2011 constituent le groupe de pays à ratio élevé.
3. Le ratio Redevances/R-D pondéré est calculé pour les m pays à ratio élevé et pour les $n - m$ autres pays, n correspondant au nombre total de pays pour lesquels les données sont disponibles :

$$\text{Ratio Redevances sur } R\&D_{\text{élevé}} = \frac{\sum_{i=1}^m \text{Redevances reçues}_i}{\sum_{i=1}^m \text{Dépenses de } R\&D_i}$$

$$\text{Ratio Redevances sur } R\&D_{\text{autres}} = \frac{\sum_{i=m+1}^n \text{Redevances reçues}_i}{\sum_{i=m+1}^n \text{Dépenses de } R\&D_i}$$

4. L'indicateur pour l'année 2011 correspond à :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Ratio Redevances sur } R\&D_{\text{élevé}}}{\text{Ratio Redevances sur } R\&D_{\text{autres}}}$$

5. Les étapes 3 et 4 sont répétées pour les autres années, soit 2005 à 2010 et 2012, en gardant constante la composition du groupe des pays à ratio élevé.

Annexe 2

Indicateur Redevances/R-D - Analyse de sensibilité

On constate à la figure A que la majorité des ratios Redevances/R-D sont inférieurs à 10 %. Plus précisément, 89 % des ratios sont inférieurs au seuil de 50 %. 16 pays ont un ratio élevé à au moins une reprise. La figure B montre à quelle fréquence ces pays ont des ratios élevés, ainsi que leur ratio moyen. L'analyse des ratios Redevances/R-D pour toutes les observations révèle qu'à l'exception du Guatemala, de l'Irlande et de Madagascar, les pays dont les ratios sont supérieurs à 50 % en 2011 ont des ratios élevés la plupart du temps. La République Démocratique du Congo, la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie présentent des ratios élevés plus d'une fois, mais leurs données ne sont pas disponibles après 2009. Les ratios de la Suisse et de la Géorgie dépassent le seuil de 50 %, mais ne peuvent être calculés qu'une fois. Quatre autres pays ont un ratio de plus de 50 % à une seule reprise ; dans leur cas, leur ratio est généralement plus faible les autres années, ce qui explique que leur ratio moyen est inférieur au seuil de 50 %.

Figure A : Distribution des ratios Redevances/R-D, toutes les années

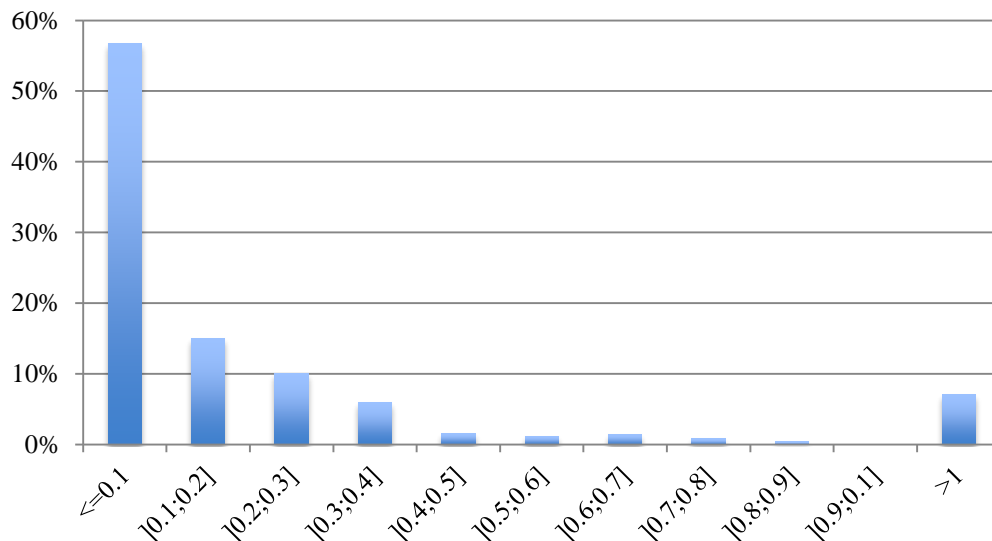
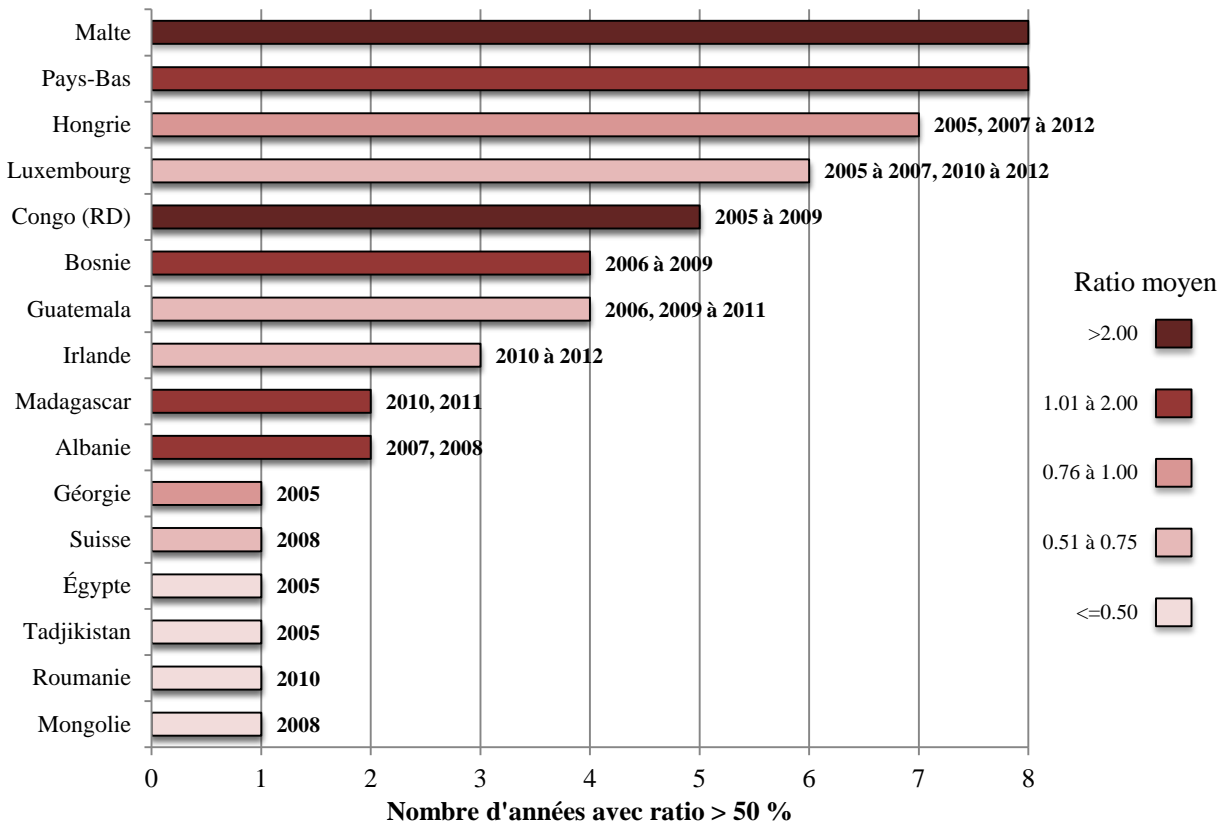
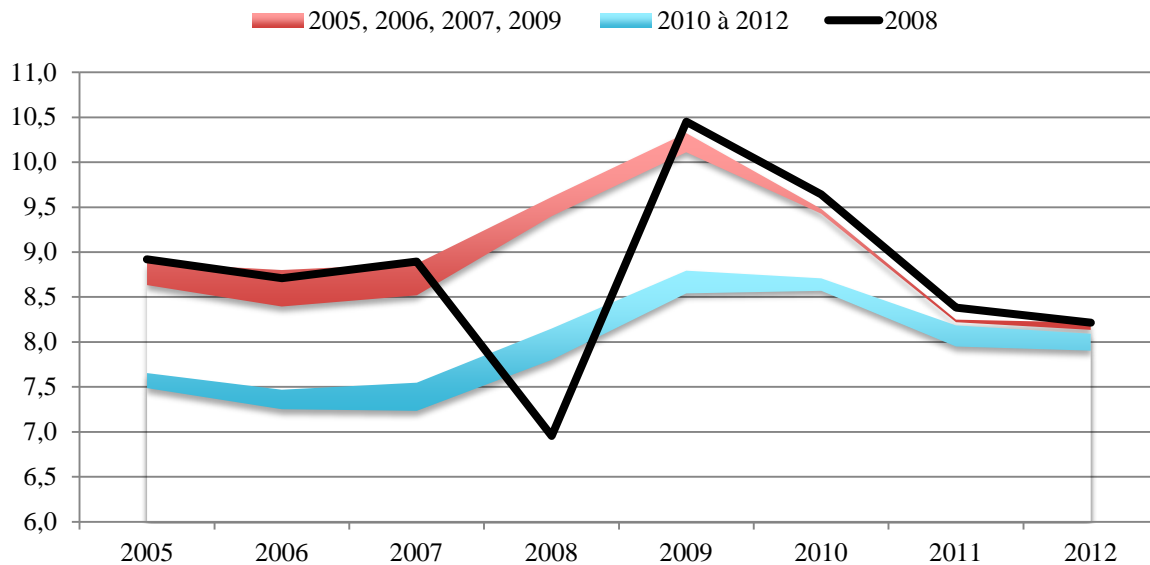


Figure B : Pays ayant un ratio Redevances/R-D supérieur à 50 %



La figure C montre les valeurs de l'indicateur obtenues en utilisant différentes années de référence. Lorsque les années 2005 à 2009 sont utilisées, l'écart entre les pays à ratio élevé et le reste des pays diminue entre 2005 et 2012. Ce résultat est attribuable au fait que le groupe des pays à ratio élevé inclut entre autres la Bosnie, le Congo ou l'Albanie, des pays dont les données ne sont pas disponibles à partir de 2010. Avec l'année de référence fixée à 2008, la valeur de l'indicateur est beaucoup plus faible en 2008, en raison de l'inclusion de la Suisse dans le groupe des pays à ratio élevé. Par ailleurs, l'indicateur évolue de manière similaire lorsque 2010, 2011 et 2012 servent d'année de référence. En utilisant l'une de ces années, avec le seuil de ratio élevé fixé à 50 %, le groupe des pays à ratio élevé est composé des pays ayant des données disponibles pour au moins 7 années sur 8 et présentant un ratio élevé pour au moins 2 années consécutives.

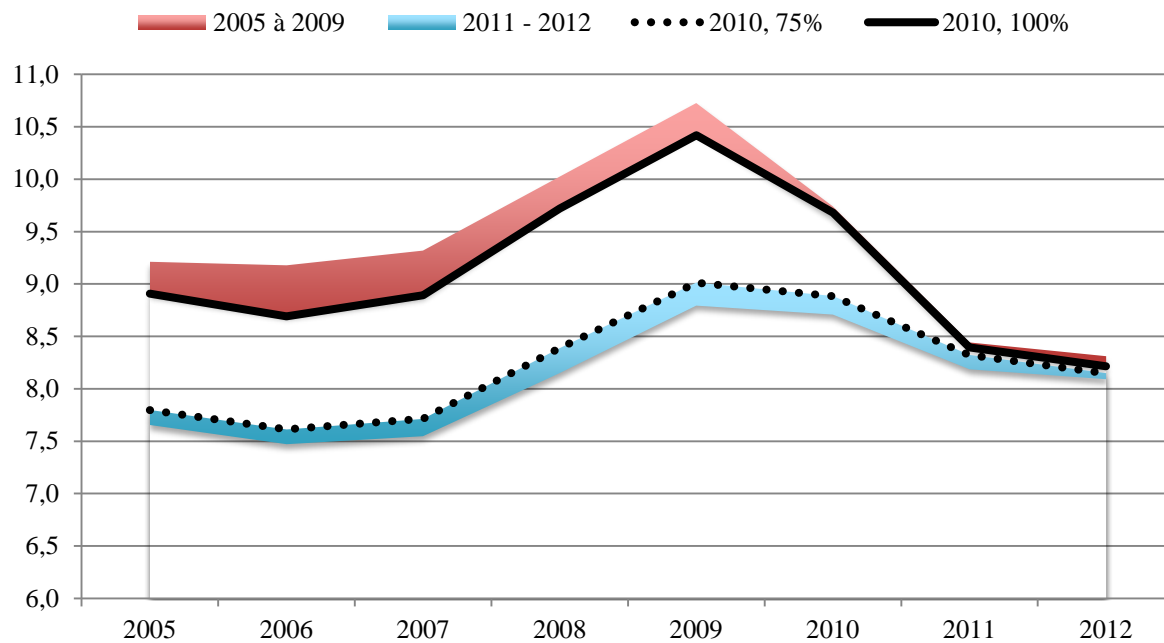
Figure C : Valeurs de l'indicateur Redevances/R-D, selon l'année de référence (seuil de 50 %)



En fixant le seuil d'appartenance à 75 ou 100 %, le groupe des pays à ratio élevé est légèrement plus stable d'une année à l'autre. Comme on le constate à la figure D, on distingue encore deux tendances dans l'évolution de l'indicateur : une diminution de l'écart entre les pays à ratio élevé et les autres, lorsque les années 2005 à 2009 sont utilisées, ou une hausse dans le cas des années 2011 et 2012, peu importe le seuil retenu. Lorsque 2010 sert d'année de référence, l'évolution de l'indicateur dépend du seuil retenu d'appartenance au groupe des pays à ratio élevé. Si le seuil de 75 % est retenu, l'Irlande est incluse, et la valeur de l'indicateur augmente de 2005 à 2012, alors que le choix du seuil de 100 % exclut l'Irlande du groupe des pays à ratio élevé. Notons que le ratio Redevances/R-D de l'Irlande dépasse le 100 % en 2011 et 2012.

Si le choix de définir un ratio Redevances/R-D élevé comme un ratio de plus de 50 % ne repose sur aucun fondement théorique, l'analyse de la distribution des ratios pour l'ensemble des pays montre qu'un ratio supérieur à 50 % est significativement plus élevé que celui de la majorité des pays. Le choix de l'année de référence est déterminant, mais étant donnée la variabilité de la disponibilité des données, on obtient un groupe de pays à ratio élevé plus stable en utilisant les années plus récentes.

Figure D : Indicateur Redevances/R-D, selon l'année de référence (seuils de 75 ou 100 %)



Annexe 3

Étapes de calcul des indicateurs IDÉ/PIB

L'indicateur **IDÉ net** est calculé de la manière suivante :

1. Une position d'IDÉ entrant (*iIDE*) est calculée pour le pays partenaire *i*. Elle correspond à la somme des positions d'IDÉ sortant (*oIDE_p*) pour tous les pays de l'OCDE vers le pays partenaire *i* en 2012 :

$$iIDE_i = \sum_{j=1}^N oIDE_{p_{i,j}},$$

où *oIDE_{p_{i,j}}*

 correspond à la position d'IDÉ sortant rapportée par le pays de l'OCDE *j* vers le pays partenaire *i*, et *N* correspond au nombre de pays de l'OCDE.

2. Une position d'IDÉ sortant (*oIDE*) est calculée pour le pays partenaire *i* ; elle correspond à la somme des positions d'IDÉ entrant (*iIDE_p*) pour tous les pays de l'OCDE, à partir du pays partenaire *i* en 2012 :

$$oIDE_i = \sum_{j=1}^N iIDE_{p_{i,j}},$$

où *iIDE_{p_{i,j}}*

 correspond à la position d'IDÉ entrant rapportée par le pays de l'OCDE *j* à partir du pays partenaire *i*.

3. La position d'IDÉ net est calculée pour le pays partenaire *i* ; elle correspond à l'écart entre sa position d'IDÉ entrant et sa position d'IDÉ sortant :

$$IDE\ net_i = iIDE_i - oIDE_i$$

4. Le ratio d'IDÉ net est calculé pour chaque pays partenaire *i* :

$$ratio\ IDE\ net/PIB_i = \frac{IDE\ net_i}{PIB_i}$$

5. Un groupe de pays partenaires à ratio élevé ayant un ratio IDÉ net/PIB supérieur à 50 % est sélectionné. Le ratio IDÉ net/PIB moyen pondéré est calculé pour le groupe de pays à ratio élevé (*ratio IDE net/PIB_{élevé}*). Le ratio IDÉ net/PIB moyen pondéré est calculé pour les autres pays (*ratio IDE net/PIB_{autres}*) :

$$\text{ratio IDE net/PIB}_{\text{élevé}} = \frac{\sum_{i=1}^m \text{IDE net}_i}{\sum_{i=1}^m \text{PIB}_i}$$

$$\text{ratio IDE net/PIB}_{\text{autres}} = \frac{\sum_{i=m+1}^n \text{IDE net}_i}{\sum_{i=m+1}^n \text{PIB}_i}$$

où n correspond au nombre total de pays partenaires rapporté par les pays de l'OCDE et m correspond au nombre de pays à ratio élevé.

6. L'indicateur calculé pour l'année 2012 correspond au ratio IDE net/PIB des pays à ratio élevé divisé par le ratio IDE net/PIB des autres pays :

$$\text{Indicateur A} = \frac{\text{ratio IDE net/PIB}_{\text{élevé}}}{\text{ratio IDE net/PIB}_{\text{autres}}}$$

7. Les étapes 1 à 6 sont répétées pour les autres années (2005 à 2011), en gardant constante, la composition du groupe de pays à ratio élevé.

L'indicateur **IDÉ brut** est calculé de la manière suivante :

1. Une position d'IDÉ entrant (*iIDE*) est calculée pour le pays partenaire i . Elle correspond à la somme des positions d'IDÉ sortant (*oIDEp*) pour tous les pays de l'OCDE vers le pays partenaire i en 2012 :

$$iIDE_i = \sum_{j=1}^N oIDEp_{i,j},$$

où $oIDEp_{i,j}$ correspond à la position d'IDÉ sortant rapportée par le pays de l'OCDE j vers le pays partenaire i , et N correspond au nombre de pays de l'OCDE.

2. Le ratio IDE brut/PIB est calculé pour chaque pays partenaire i :

$$\text{ratio IDE brut/PIB}_i = \frac{iIDE_i}{PIB_i}$$

3. Un groupe de pays partenaires à ratio élevé ayant un ratio IDÉ brut/PIB supérieur à 200 % est sélectionné. Le ratio IDÉ brut/PIB moyen pondéré est calculé pour le groupe de pays à ratio élevé ($\text{ratio IDE brut/PIB}_{\text{élevé}}$). Le ratio IDÉ brut/PIB moyen pondéré est calculé pour les autres pays ($\text{ratio IDE brut/PIB}_{\text{autres}}$) :

$$\text{ratio IDE brut/PIB}_{\text{élevé}} = \frac{\sum_{i=1}^m iIDE_i}{\sum_{i=1}^m PIB_i}$$
$$\text{ratio IDE brut/PIB}_{\text{autres}} = \frac{\sum_{i=m+1}^n iIDE_i}{\sum_{i=m+1}^n PIB_i}$$

où n correspond au nombre total de pays partenaire rapporté par les pays de l'OCDE et m correspond au nombre de pays à ratio élevé.

4. L'indicateur calculé pour l'année 2012 correspond au ratio IDE net/PIB des pays à ratio élevé divisé par le ratio IDE net/PIB des autres pays :

$$\text{Indicateur B} = \frac{\text{ratio IDE brut/PIB}_{\text{élevé}}}{\text{ratio IDE brut/PIB}_{\text{autres}}}$$

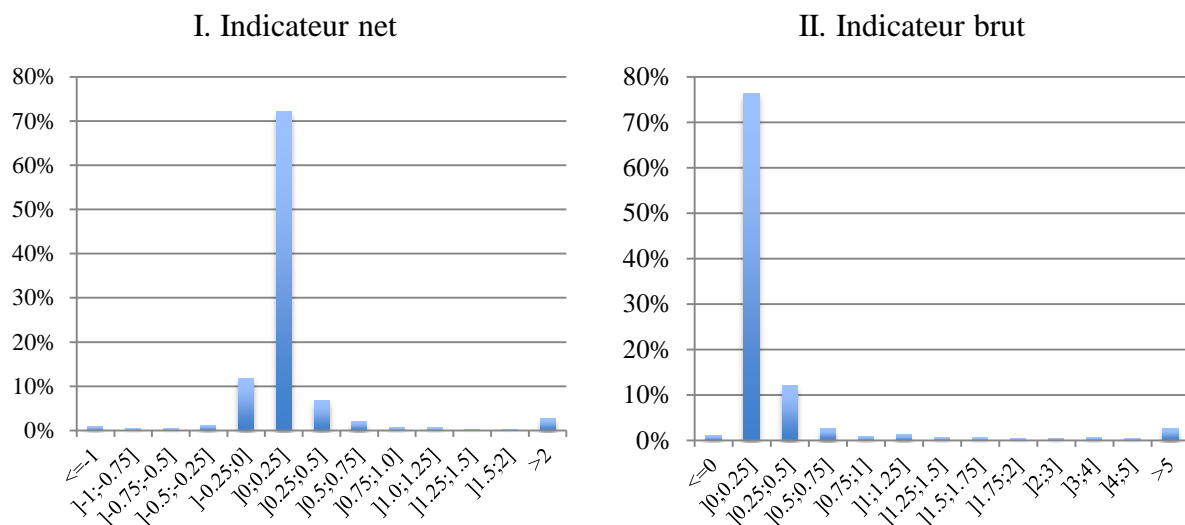
5. Les étapes 1 à 4 sont répétées pour les autres années (2005 à 2011), en gardant constante, la composition du groupe de pays à ratio élevé.

Annexe 4

Indicateurs IDÉ/PIB – Analyse de sensibilité

Le seuil déterminant l'appartenance au groupe des pays à ratio élevé est fixé à 50 % dans le cas du ratio IDÉ net/PIB, et à 200 % dans le cas du ratio IDÉ brut/PIB. Dans les deux cas, l'OCDE (2015a) ne justifie pas ses choix, mais la figure A montre que ces seuils sont passablement plus élevés que la très grande majorité des ratios. Plus précisément, 6 % des ratios IDÉ net/PIB calculés sont supérieurs à 50 %, alors que 4 % des ratios IDÉ brut/PIB dépassent 200 %.

Figure A : Distribution des ratios IDÉ net/PIB et IDÉ brut/PIB, toutes les années

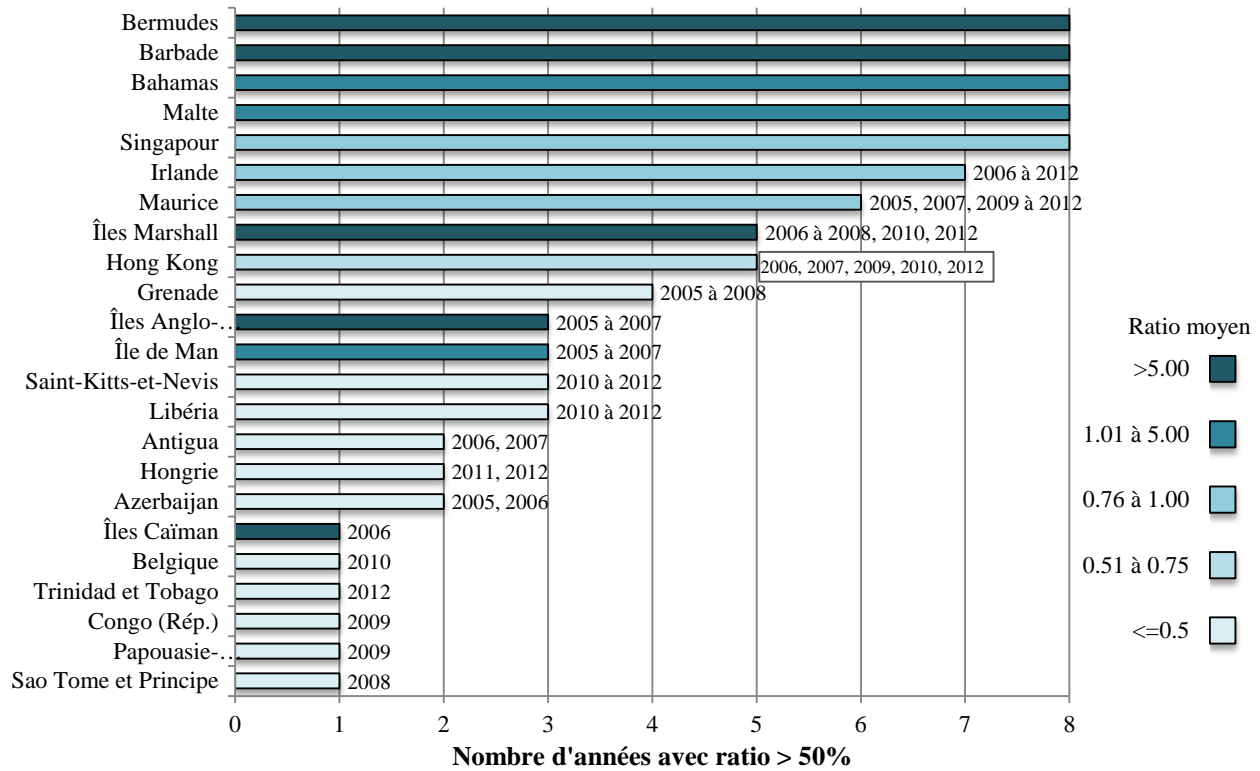


Vingt-trois pays ont un ratio IDÉ net/PIB supérieur à 50 % à au moins une reprise. Dans le cas du ratio IDÉ brut/PIB, il dépasse les 200 % pour 12 pays. La figure B montre à quelle fréquence les pays en question ont des ratios élevés, ainsi que leur ratio moyen. Le choix de 2012 comme année de référence est probablement justifié par le fait qu'il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle les données d'IDÉ sont disponibles pour un nombre relativement important de pays partenaires. Cependant, certains des pays faisant partie du groupe à ratio élevé en 2012 ont un ratio inférieur au seuil pour la majorité de la période. Dans le cas du ratio IDÉ net/PIB, trois pays sont dans cette situation : la Hongrie (2005 à 2009), Saint-Kitts-et-Nevis (2005 à 2010)

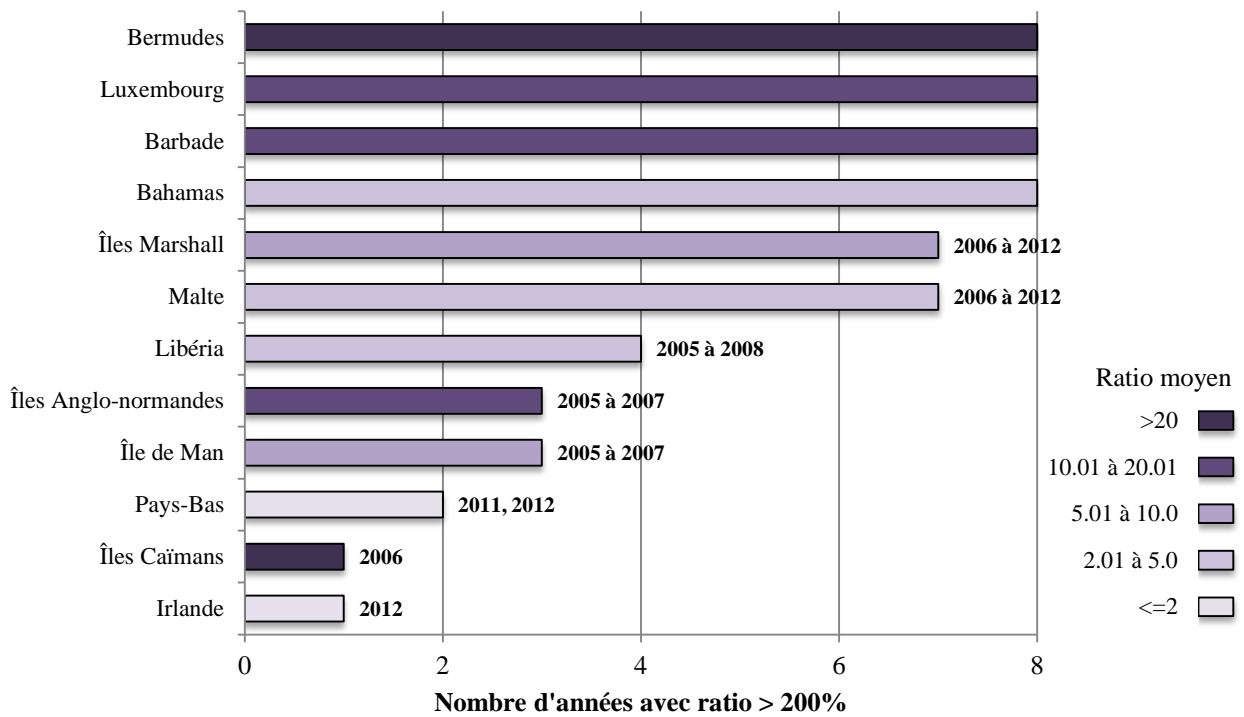
et Trinidad-Tobago (2005 à 2011). Par ailleurs, le ratio des Îles Marshall, qui varie beaucoup d'une année à l'autre, est particulièrement faible en 2005, 2009 et 2011.

Figure B : Pays à ratio élevé

I. Ratio IDÉ net/PIB



II. Ratio IDÉ brut/PIB



Pour ce qui est de l'indicateur IDÉ brut, les ratios IDÉ brut/PIB de l'Irlande et des Pays-Bas sont inférieurs au seuil de 200 % de 2005 à 2011 et de 2005 à 2010, respectivement.

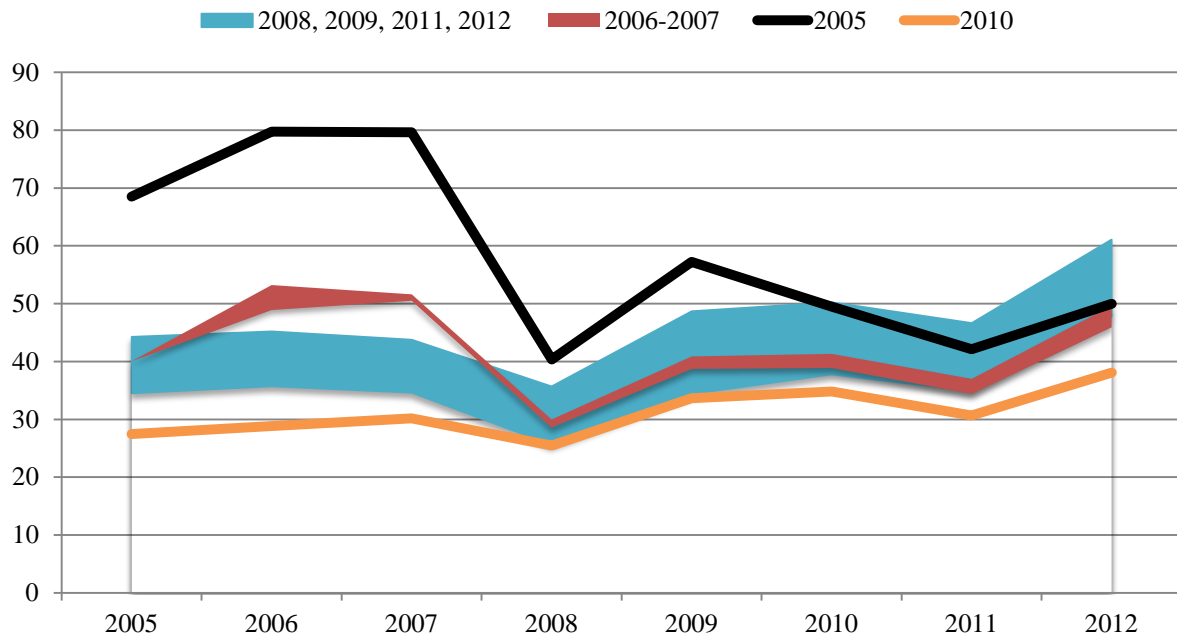
La figure C montre les valeurs des indicateurs obtenues en utilisant d'autres années de référence. L'indicateur IDÉ net présente une tendance à la hausse relativement similaire lorsqu'une année de référence postérieure à 2007 est utilisée. Les valeurs de l'indicateur diminuent avec le temps lorsque 2005 est utilisée, alors que la tendance est moins nette avec 2006 ou 2007 comme année de référence. Dans le cas de l'indicateur IDÉ brut, sa tendance est à la hausse, peu importe l'année de référence, mais l'écart entre les pays à ratio élevé et les autres pays est beaucoup plus grand si on utilise les années 2005 à 2010. En haussant le seuil déterminant l'appartenance au groupe des pays à ratio élevé, la valeur de l'indicateur IDÉ net est particulièrement influencée par le choix de l'année de référence, comme on le constate à la figure D. Ainsi, en fixant le seuil à 75 %, l'écart entre les pays à ratio élevé et les autres est très important lorsque l'année de référence 2008 est choisie, ou si les années 2005 à 2009 sont retenues avec le seuil de 100 %. En utilisant les années plus récentes, les valeurs de l'indicateur sont plus près de celles obtenues avec le seuil de 50 % et l'année de référence 2011, mais, dans certains cas, l'indicateur augmente davantage entre 2005 et 2012. Pour ce qui est de l'indicateur

IDÉ brut, la figure E montre que son évolution est beaucoup moins dépendante de l'année de référence lorsqu'on hausse le seuil à 300 % ou 500 %. Peu importe le seuil ou l'année de référence retenue, les valeurs de l'indicateur sont considérablement plus élevées que celles qui ont été présentées à la section 4.

Ainsi, comme pour l'indicateur de la concentration des redevances par rapport aux dépenses de R-D, les ratios IDÉ/PIB retenus par l'OCDE pour définir les groupes de pays à ratio élevé sont beaucoup plus élevés que les ratios de la majorité des pays. Le choix de l'année de référence est particulièrement important dans le cas de l'indicateur IDÉ net, peu importe le seuil d'appartenance au groupe des pays à ratio élevé retenu. Il l'est beaucoup moins dans le cas de l'indicateur IDÉ brut calculé avec un seuil plus élevé.

Figure C : Valeurs des indicateurs IDÉ, selon l'année de référence (seuils de l'OCDE)

I. Indicateur IDÉ net, seuil de 50 %



II. Indicateur IDÉ brut, seuil de 200 %

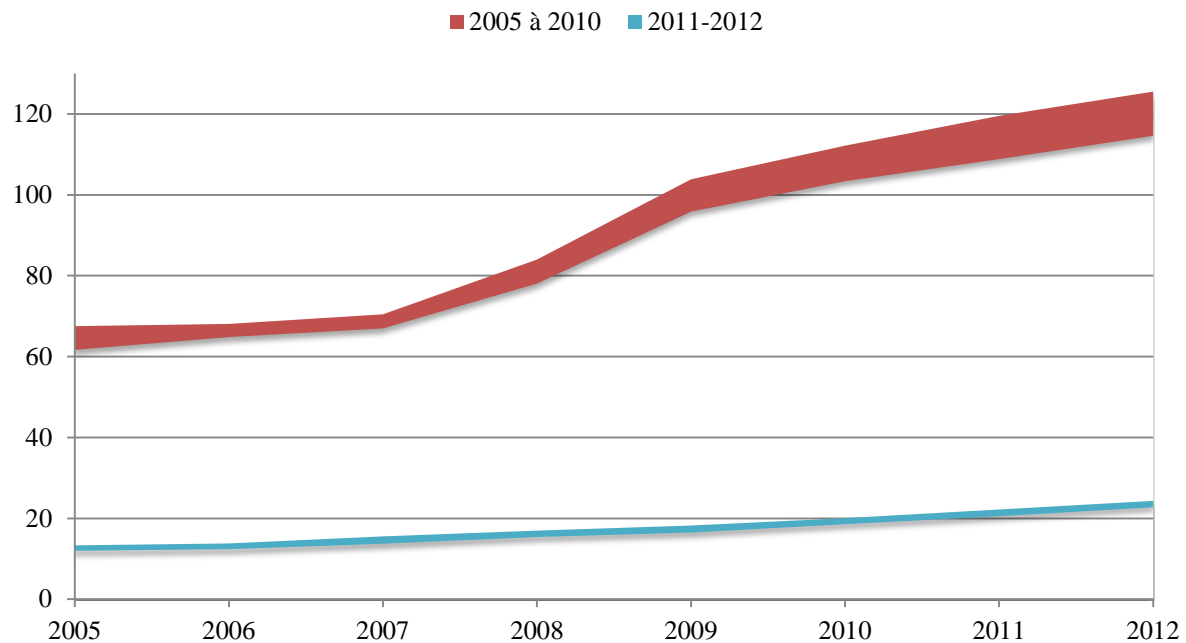
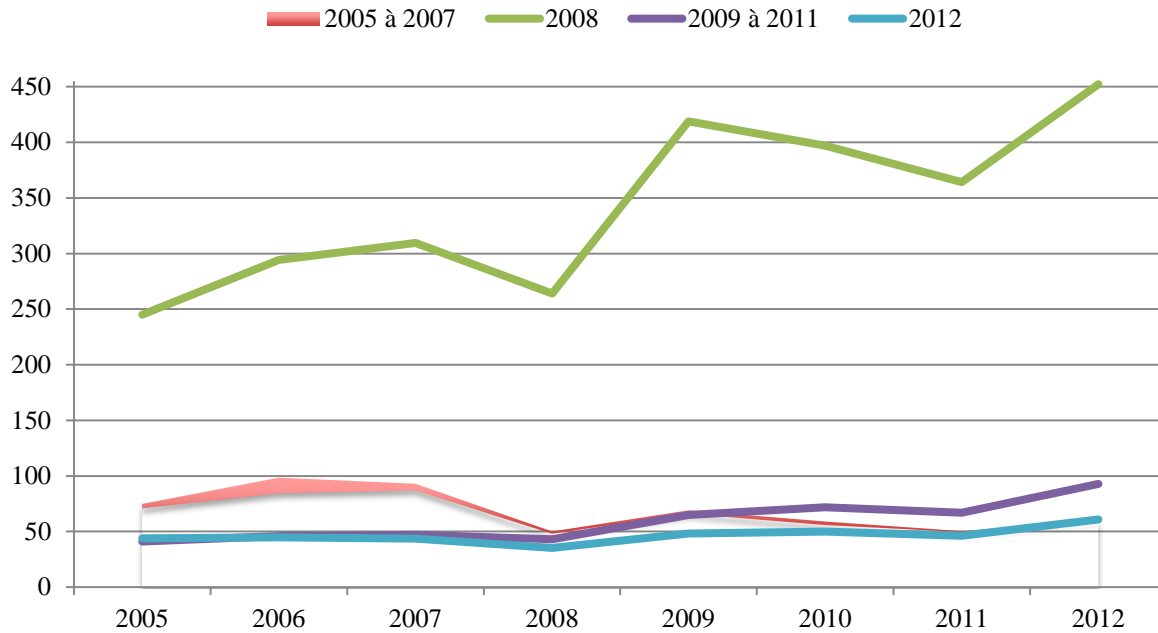


Figure D : Valeurs de l'indicateur IDÉ net, selon l'année de référence (seuils de 75 % et 100 %)

I. Indicateur IDÉ net, seuil de 75 %



II. Indicateur IDÉ net, seuil de 100 %

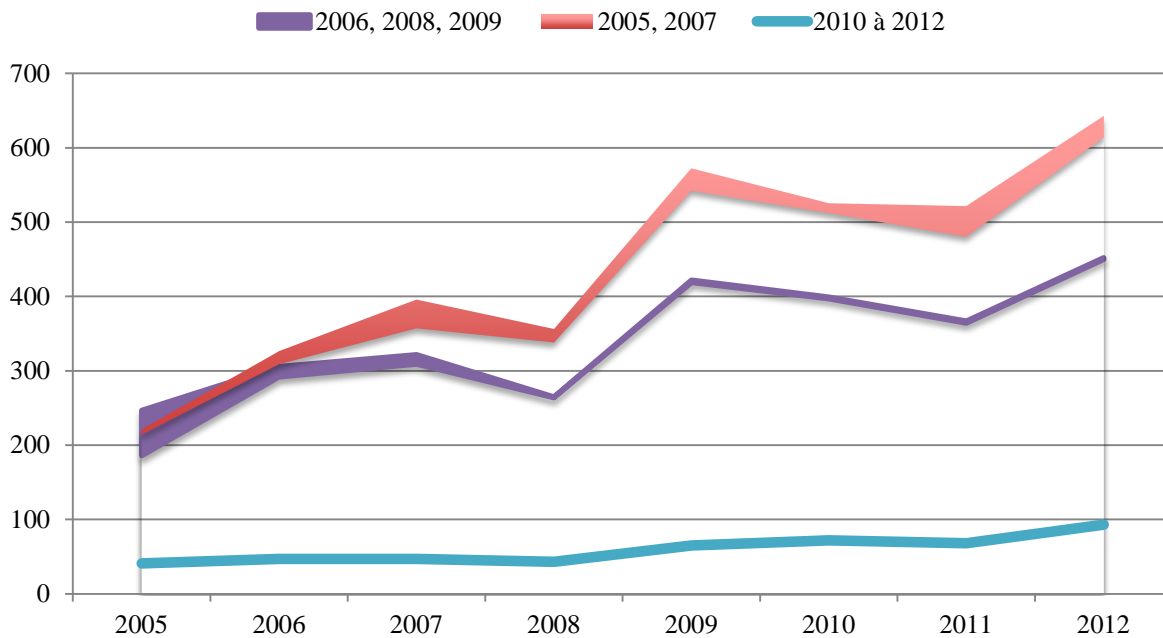
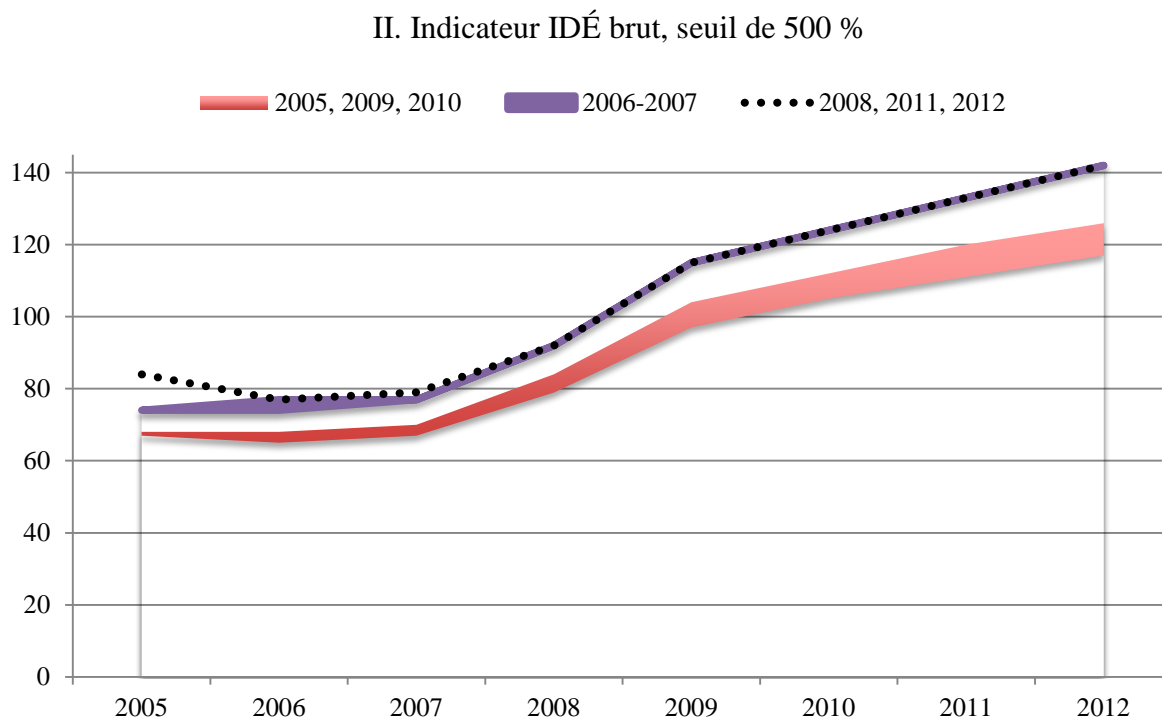
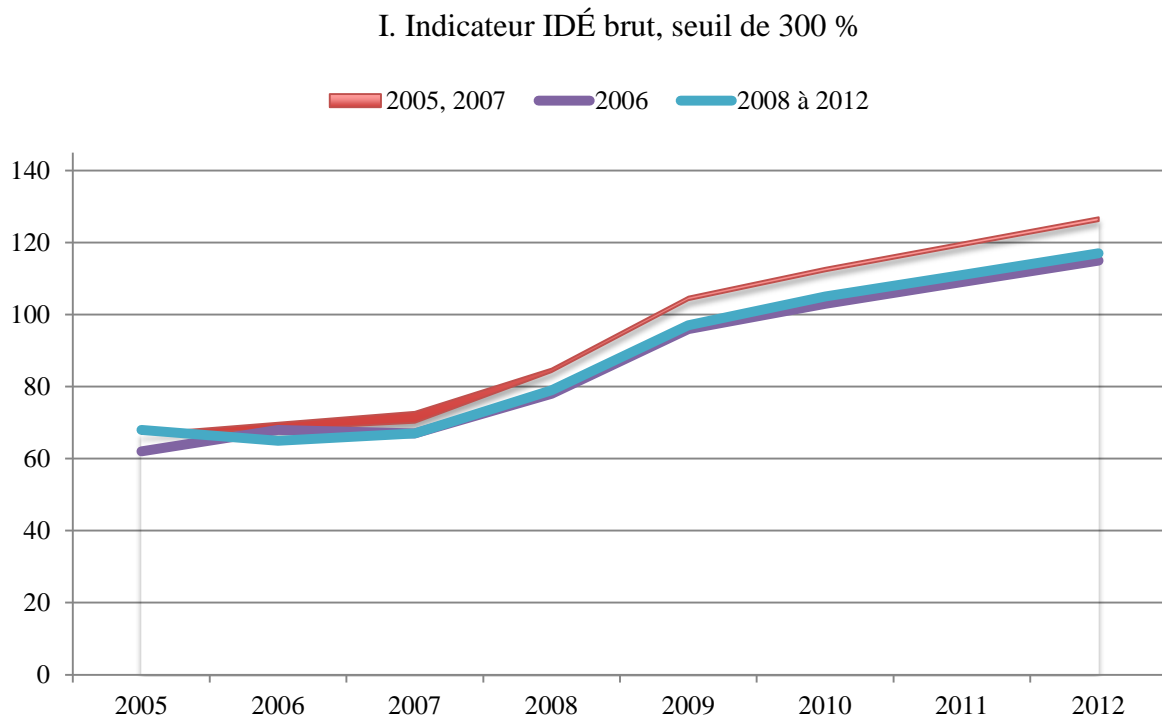


Figure E : Valeurs de l'indicateur IDÉ brut, selon l'année de référence (seuils de 300 % et 500 %)



Bibliographie

Attard, T.M. (2014). *Malta taxation of royalties*. Consulté le 30 novembre 2015, à l'adresse http://www.ccmalta.com/publications/malta_ip_holding_companies_royalty_tax

Borga, M. (2016). Vital statistics: Taking the real pulse of foreign direct investment. Dans *Debate the Issues: Investment*, OECD Insights, OECD Publishing, Paris.

Dharmapala, D. (2014). What Do We Know About Base Erosion and Profit Shifting? A Review of the Empirical Literature. *CESifo Working Paper Series*, 4612, 39.

Finances Québec (2015). *Le phénomène du recours au paradis fiscaux*. Québec : Ministère des Finances.

Gao, L., L. L. Yang et J. H. Zhang. (2015) Corporate patents, R&D success, and tax avoidance. *Review of Quantitative Finance and Accounting*, 34.

Gouvernement du Canada. (2009). *Dépenses fiscales et évaluations*. Canada : Ministère des Finances. Consulté à l'adresse : https://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2009/taxexp-depfisc09_fra.pdf

Gouvernement d'Irlande (2010). *The National Recovery Plan 2011-2014*. Ireland : Department of Finance. Consulté à l'adresse : <http://www.budget.gov.ie/The%20National%20Recovery%20Plan%202011-2014.pdf>

Gravelle, J. G. (2015). *Tax havens: International tax avoidance and evasion*. Washington, D.C: Congressional Research Service.

OCDE. (1998). *Concurrence fiscale dommageable - Un problème mondial*. Éditions OCDE.

OCDE. (2010). *R&D tax incentives: rationale, design, evaluation*. OECD Publishing.

OCDE. (2013a). «Taxation and knowledge-based capital», dans *Supporting Investment in Knowledge Capital, Growth and Innovation*. OECD Publishing.

OCDE. (2013b). *Closing tax gaps - OECD launches Action Plan on Base Erosion and Profit Shifting* Consulté le 5 janvier 2016, à l'adresse <http://www.oecd.org/tax/closing-tax-gaps-oecd-launches-action-plan-on-base-erosion-and-profit-shifting.htm>

OCDE. (2013c). *Lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices*, Éditions OCDE.

OCDE. (2015a). *Measuring and Monitoring BEPS, Action 11 - 2015 Final Report*. OECD Publishing.

OCDE. (2015b). *Action 5 : Agreement on Modified Nexus Approach for IP Regimes*. OECD Publishing.

Statistique Canada (2015a) *Investissement direct étranger, 2014*. Consulté le 2 mars 2016 à : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150424/dq150424a-fra.htm>

Statistique Canada (2015b) *Activités au Canada des sociétés affiliées à participation majoritaire étrangère — Données provisoires pour l'année de référence 2011*. Consulté le 26 novembre 2015 à : <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-605-x/2015007/article/14220-fra.htm>

St-Cerny-Gosselin, J., L. Latulippe et Genest-Grégoire, A. (2016). *Perspective canadienne sur le transfert international de bénéfices : Mise en contexte*. Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Sullivan, M.A. et J. A. Almond. (2004). Economic Analysis: U.S. Drug Firms Park Increasing Share of Profits in Low-Tax Countries. *Tax notes International*, 1143